

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice



Office National de la Statistique (ONS)



Recensement Général de la Population et de
l'Habitat (RGPH), 2013



Bureau Central du Recensement (BCR)

Chapitre 12 : Situation socio économique des enfants et des jeunes

avril, 2015

Sommaire

Sommaire	2
Sigles et abréviations.....	3
Résumé	4
Introduction	7
1. Contexte global	8
2. Approche méthodologique.....	9
3. Les enfants	12
3.1. Importance numérique des enfants	12
3.2. Structure par sexe et par âge des enfants	13
3.3. Variation spatiale	13
3.4. Le cycle de vie des enfants	16
3.4.1. La petite enfance (de 0 à 4 ans).....	19
3.4.2. L'enfance de scolarité (5 à 14 ans).....	24
3.4.3. L'adolescence (15 à 17 ans).....	34
4. Les jeunes.....	36
4.1. Caractéristiques sociodémographique des jeunes.....	37
4.1.1. Profil démographique des jeunes	37
4.1.2. Jeunesse et éducation	38
4.2. Caractéristiques socioéconomique des jeunes	39
4.2.1. Jeunesse et activités économiques.....	39
4.2.2. Les jeunes occupés	42
4.2.3. Jeunesse et chômage.....	43
4.3. Accès au crédit.....	46
Conclusion.....	47
Recommandations	49
Références bibliographiques	51
Annexes	52

Sigles et abréviations

BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CM	: Chef de Ménage
CDD	: Caisse Dépôt et Développement
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
ENRE-SI	: Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel
INAP-FTP	: Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
ANAPEJ	: Agence Nationale pour la Promotion et l'Emploi des Jeunes
MJS	: Ministère de la Jeunesse et des Sports
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PME	: Petites et Moyenne Entreprise
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TMI	: Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	: Taux de Mortalité Infanto-Juvenile
TMM	: Taux de Mortalité Maternelle
UNCACEM	: Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
VEDAN	: Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants
VIH	: Virus Immunodéficience Humaine
WILAYA	: Région Administrative

Résumé analytique

Les résultats du 4^{ème} RGPH 2013 ont permis de dénombrer au total 1.785.932 personnes de moins de 18 ans sur une population totale de 3.537.368 habitants, soit une proportion de 50,5%, tandis que la population de moins de 20 ans a atteint 1.925.702 personnes, soit 54,4%.

Ces résultats mettent ainsi en évidence l'extrême jeunesse de la population mauritanienne. Elle est en majorité composée des enfants, à l'instar de celle des pays subsahariens. Sur 1.000 naissances vivantes, 115 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, dont 72‰ enfants décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire.

L'examen des résultats du RGPH permet également d'illustrer quelques indicateurs démographiques relatifs aux différents groupes spécifiques identifiés, ainsi que des constats sur la composition, l'importance numérique et la répartition de chaque groupe. En bref, ils permettent les observations ci-après :

- ✓ Les valeurs des rapports de masculinité sont toutes supérieures à 100% quel que soit le groupe spécifique considéré dans la population des enfants âgés de moins de 15 ans, c'est-à-dire qu'il y a une prédominance masculine au niveau de chaque groupe considéré ;
- ✓ Sachant que le taux annuel moyen de l'accroissement démographique entre 2000 et 2013 s'élève à 2,77%, l'effectif des nourrissons s'élève à 229.558 au niveau national, soit une proportion de 6,5% de la population totale ;
- ✓ La forte présence de la population des enfants de moins de 5 ans, qui représente 17,4% de la population totale du pays ;
- ✓ L'importance relative en terme de poids démographique de la population des enfants en âge de scolarité obligatoire (6 à 14 ans), avec une proportion de 23,1% de la population totale ;
- ✓ La prédominance féminine d'enfants en âge de scolarité obligatoire dans le rural, ainsi que les enfants de 15 à 17 ans ;
- ✓ Le faible poids démographique de la population des enfants nomades dans la population nationale des enfants.

Par rapport à l'éducation, le taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans présente des disparités selon le milieu de résidence et ceci quel que soit le sexe de l'enfant.

En effet, il atteint 79,5% pour le milieu urbain contre seulement 58,7% pour le milieu rural et 30,1% pour les nomades. Les distinctions selon le sexe des enfants ne sont pas très

significatives, mais elles sont toujours en faveur des garçons quel que soit le milieu ou le mode de vie considéré.

Par ailleurs, il est avéré que la précocité de la nuptialité ou du mariage affecte davantage plus les filles nomades et rurales que les filles urbaines. Les filles des wilayas moins urbanisées (Hodh Chargui, Gorgol, Guidimagha) sont plus exposées au mariage précoce que celles des wilayas plus urbanisées (Nouakchott, Nouadhibou, Tiris Zemmour).

En ce qui concerne le droit à la santé de l'enfant et l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer son état de santé, les résultats du RGPH indiquent qu'une proportion non moins importante d'enfants de moins de cinq ans, ne bénéficie pas de la tutelle directe de leurs parents biologiques, vit dans des ménages ne disposant pas d'un minimum de confort en mesure de leur garantir un développement sain. Le milieu rural est celui qui abrite plus d'enfants de moins de 5 ans, qui sont plus exposés aux risques menaçant leur santé.

Concernant les jeunes, les résultats montrent que sur l'ensemble de la population mauritanienne, 1 personne sur 5 est jeune (âgée de 15 à 24 ans) et 1 personne sur 3 est âgée de 15 à 34 ans. Ceci est révélateur du poids important que représente la jeunesse, et partant, de l'atout qu'elle peut constituer si les ingrédients nécessaires à sa valorisation sont réunis, ou à l'inverse, du fardeau qu'elle peut représenter pour les pouvoirs publics si les infrastructures nécessaires pour assurer son encadrement ne sont pas à la hauteur.

Les jeunes représentent un atout incontestable pour le développement socioéconomique et culturel d'un pays s'ils sont dotés d'habiletés essentielles et de qualifications appropriées. Or, l'acquisition et la valorisation des compétences ne sont possibles que si ces derniers ont reçu une bonne éducation ou formation. Il est par conséquent important de connaître leur statut de fréquentation scolaire et d'apprécier leur niveau d'instruction ainsi que la proportion de ceux d'entre eux qui sont alphabétisés afin d'évaluer la qualité et la quantité des ressources humaines disponibles au sein de cette catégorie.

L'analyse de l'éducation des jeunes tient compte de deux populations cibles : à savoir les jeunes au sens des Nations Unies (15-24 ans) pour les besoins d'évaluation des progrès réalisés par rapport à l'atteinte des OMD et les jeunes au sens du MJS (15-34 ans) pour la prise en compte de certaines préoccupations gouvernementales.

Les jeunes de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction », représentent 28,8% de leurs homologues au niveau national. Ce taux est de 26,3% pour les jeunes de 15 à 24 ans et est de 23,7% pour les adolescents.

Les faibles niveaux d'alphabétisation réduisent les opportunités d'insertion aux plans social et économique des jeunes, qui connaissent de réelles difficultés à se procurer un *emploi décent*. En effet, les résultats du RGPH 2013 ont montré qu'une bonne proportion de la population active des jeunes est sans emploi. Et lorsque cette population des jeunes actifs est occupée, elle se retrouve majoritairement dans le secteur informel, alimentant ainsi le sous-emploi. Il

importe que les stratégies adoptées par le Gouvernement en vue de garantir le plein emploi aux jeunes tiennent compte de cette réalité.

Le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est élevé. Il est estimé en 2013 à près de 51%, selon les résultats du 4^e RGPH. Il cache des disparités selon le sexe, il atteint environ 48% pour les jeunes hommes, contre près de 59% pour les jeunes filles. En outre il a été dénombré 116.390 chômeurs (dont 112.118 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 229.786 jeunes actifs de cette catégorie d'âge.

En se basant sur la deuxième façon d'estimer les jeunes, à savoir, les 15 à 34 ans, le chômage est aussi élevé par rapport à la population totale ; mais il est moins rude que pour la première catégorie d'âge. Il est de 37,1% en 2013 (environ 33,7% pour les jeunes hommes et 47,3% pour les jeunes femmes). Il a été dénombré 170.755 chômeurs (dont 159.174 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 460.413 jeunes actifs de cette catégorie.

Les jeunes de 15 à 24 ans et ceux de 15 à 34 ans représentent respectivement 52,2 % et 76,5% des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les taux de chômage en Mauritanie ayant tendance à être les plus forts parmi les populations les moins instruites, les jeunes non titulaires de diplômes universitaires représentent plus de 96% des jeunes chômeurs.

Ces résultats permettent de conclure qu'au moins à moyen terme, les pressions sur le marché du travail vont vraisemblablement perdurer en raison de la dynamique démographique d'une population jeune, impulsant une augmentation accrue du flux des nouveaux demandeurs d'emploi, arrivant chaque année sur le marché et l'absence d'opportunités d'emploi dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

Introduction

Les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables de la société et l'espoir de toute nation. Aucun développement durable n'est possible sans une prise en charge de leurs problèmes et de leurs besoins par la communauté.

Au nombre des objectifs retenus dans le cadre de la Déclaration du Millénaire pour le Développement figurent ceux liés à l'éradication de l'extrême pauvreté, l'accès universel à l'éducation primaire (donner à tous les enfants d'ici à 2015, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires) et la réduction de la Mortalité Infantile (40‰) et la Mortalité Infanto-Juvenile à 55‰ en 2015.

La population des enfants de moins de 18 ans représente plus de 50,5% de la population totale en 2013. Vu l'importance numérique de cette couche, il s'avère nécessaire qu'une attention particulière lui soit accordée car elle constitue la population potentiellement active de demain. C'est pourquoi, le Gouvernement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a dégagé des stratégies pertinentes pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable aux populations et surtout aux enfants.

La mise en œuvre de toutes ces actions nécessite une meilleure connaissance des données relatives aux enfants. Les résultats du quatrième RGPH offrent ainsi l'occasion de disposer de ces données. L'analyse du thème intitulé « **Situation socio-économique des enfants et des jeunes** » constitue une opportunité pour une meilleure connaissance des caractéristiques des enfants. Ce thème vise à approfondir des thématiques aussi sensibles que :

- La mortalité infanto-juvenile ;
- l'Education ;
- l'exploitation des enfants ;
- le mariage précoce.

Ce chapitre permettra donc une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes et étudiera les principaux défis socioéconomiques des jeunes en mettant en exergue les niveaux de scolarisation des enfants et d'éducation/emploi des jeunes. Il apporte également un éclairage sur les enfants en situation difficile. L'analyse de ce thème permet ainsi de comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD relatifs à la jeunesse.

1. Contexte global

Pour la petite enfance, il est admis qu'un enfant de moins de 5 ans est très jeune pour commencer l'école ou pour travailler, mais il doit jouir d'une bonne santé dans un milieu familial favorable. Les conventions internationales sur les droits de l'enfant, depuis 1989 jusqu'à nos jours et stratégies afférant dans le domaine, n'épargnent aucun effort pour établir, développer et promouvoir les droits qui lui garantissent de jouir d'une protection sociale appropriée.

Au niveau national, le principal objectif retenu par le CSLP 3 est de développer, protéger et promouvoir les droits de l'enfant. L'atteinte de cet objectif est recherchée à travers la réalisation des actions suivantes : (i) le renforcement de l'offre préscolaire formelle et informelle de qualité ; (ii) la formation initiale et continue des monitrices de jardins d'enfants ; (iii) l'élaboration d'un cadre réglementaire et normatif du préscolaire ; (iv) la fourniture de paquets de services minimums au profit de 20.000 enfants vulnérables ; (v) la mise en place de systèmes de protection des enfants (VEDAN) au niveau des différentes wilayas ; (vi) le développement et la diffusion d'un programme d'éducation parentale ; (vii) l'élaboration d'un code général des droits de l'enfant ; (viii) la généralisation des mouvements régionaux de promotion des droits de l'enfant ; (ix) la réalisation d'un programme multimédia ciblé en direction des mères, des femmes en état de grossesse et des femmes allaitantes ; (x) la mise en œuvre d'un programme IEC axé sur la prévention et le dépistage des maladies, et (xi) la prise en charge des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA.

Le droit à la santé de l'enfant, l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer l'état de santé des enfants de moins de cinq ans, le bénéfice de la tutelle directe de leurs parents biologiques et la vie dans des ménages disposant d'un minimum de confort constituent des éléments favorisant un développement sain de l'enfant. Mais le constat est que le milieu rural est celui qui abrite le plus d'enfants de moins de 5 ans, et qui sont plus exposés aux risques menaçant leur santé.

L'examen des enfants en situation difficile a permis d'apprécier l'importance et la structure par sexe des différentes catégories identifiées au sein de cette population. L'ampleur de la précocité de leur implication dans les activités économiques et de leur marginalisation dans le système éducatif est une réalité préoccupante qui nécessite des interventions d'urgence et des actions spécifiques en vue d'améliorer leur bien-être. Les résultats du 4^e RGPH invitent à accorder plus d'attention à cette population qui présente des risques élevés d'exclusion et de marginalisation.

La Mauritanie, comme la plupart des pays, ne pourra pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, mais une attention accrue devrait être plus accordée aux populations vulnérables. Il faudrait pour cela adopter des politiques ciblées et mettre en place des stratégies spécifiques visant à éliminer les inégalités persistantes entre riches et pauvres et entre ceux qui vivent dans différents milieux (urbain, rural, nomade). Il est également urgent de multiplier et de mieux coordonner les interventions des organismes qui

ont pour mission l'amélioration du bien-être des catégories menacées d'exclusion et de marginalisation. Ces interventions devraient en priorité viser les petites filles des zones rurales où les indicateurs d'évaluation du respect des droits de l'enfant présentent d'énormes disparités (liées au sexe et au milieu de résidence) par rapport à la moyenne nationale.

2. Approche méthodologique

Il s'agit de définir les principaux concepts de base et de préciser les axes d'analyse possibles. En ce qui concerne les principaux indicateurs, les niveaux géographiques de désagrégation ainsi que leurs énoncés sont présentés.

Les concepts utilisés sont : enfant, jeune, situation sociale et économique des enfants, situation sociale et économique des jeunes et profil démographique.

Enfant :

Variant selon les champs sociaux et culturels, le concept « *enfant* » est difficile à définir. Selon les Nations Unies, l'enfant se définit comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». En élaborant cette définition, les Nations Unies offrent à tout pays la possibilité de l'adapter à sa propre législation et aux réalités locales.

De façon générale, la notion d'enfance se réfère à toute la période de la vie d'un individu, qui s'étend de la naissance jusqu'à l'âge de la maturité ou l'âge adulte. Au cours de cette période, l'« enfant » a besoin d'être pris en charge par la famille et par la société pour jouir d'une bonne protection, d'une meilleure éducation et d'une solide formation, éléments indispensables pour assurer son épanouissement social jusqu'à l'âge adulte. Dans ce processus de développement social de l'enfant jusqu'à l'âge de la maturité, l'on distingue au moins deux grandes étapes : la « première enfance » qui s'étend de la naissance jusqu'à l'âge de la puberté, et l'« adolescence », qui va de l'âge de la puberté jusqu'à l'âge de la maturité ou l'âge adulte. Alors que l'âge de la puberté correspond à des critères physiologiques précis et relativement bien circonscrits (14 à 16 ans chez les garçons et 12 à 15 ans chez la jeune fille), il est plus difficile de s'accorder sur l'âge de la maturité ou l'âge adulte.

Bien qu'appartenant aussi à la population des enfants, tout individu âgé de 15 ans ou plus a le droit d'accéder à un emploi décent selon la législation mauritanienne.

Cette pluralité des âges de majorité en fonction des circonstances ou des activités donne l'impression d'une majorité à géométrie variable. Dans le cadre de la présente étude, la définition retenue du concept « enfant » est celle définie par la législation mauritanienne, à savoir, toute personne ayant moins de 18 ans à la date du dénombrement. Cette définition, qui est celle adoptée par les Nations Unies et ses agences spécialisées (en l'occurrence l'UNICEF, l'UNFPA, le BIT, etc.), a l'avantage de faire l'unanimité au niveau de la communauté internationale.

Il est important de préciser que pour des raisons d'ordre pratique, l'analyse portera sur les individus appartenant à la tranche d'âges 0-14 ans, population au sein de laquelle seront identifiés, pour les orientations des politiques ciblées, plusieurs groupes spécifiques ayant chacun des caractéristiques particulières. C'est ainsi que l'on distinguera successivement :

- la population des enfants âgés de moins de 5 ans ;
- la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans) ;
- la population des enfants d'âge en phase d'adolescence (15-17 ans).

Une telle approche permet d'avoir une bonne lisibilité des résultats de l'analyse de la situation sociale et économique des populations cibles. Cependant, il est important de revenir sur la troisième catégorie des enfants de 15-17 ans qui sont en phase d'adolescence.

L'adolescent :

L'*adolescence* renvoie à la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Elle correspond à une particularité biologique dans l'espèce humaine. Cette définition conduit à une interrogation : à partir de quel âge le jeune enfant (garçon ou fille) est-il prêt à assumer un rôle et des responsabilités d'adulte dans la société ? La réponse varie très certainement d'une société à une autre, d'un environnement socioéconomique et culturel à un autre, de sorte qu'il n'y a pas une réponse uniforme à cette question. Tout ce que l'on peut énoncer avec certitude, c'est que l'« adolescence » est une période de la vie de l'enfant qui se caractérise par des transformations physiologiques et psychologiques, et qui est normalement consacrée à la préparation de l'enfant à l'entrée dans la vie sociale, économique et citoyenne hors du foyer parental. **Dans le cadre de la présente étude, est considéré comme adolescent tout individu appartenant au groupe d'âges 15-17 ans.**

Jeunesse :

Étymologiquement, le mot *jeunesse* vient du terme latin « juvenios », qui signifie « qui n'est pas avancé en âge ». La jeunesse est cette période comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Toutefois, les limites de l'enfance et de l'âge adulte ne sauraient être universellement définies, tant il est vrai que celles-ci varient d'un individu à l'autre. Par contre, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) considère comme jeune tout individu dont l'âge varie entre 15 et 34 ans révolus.

L'on peut constater que le concept *jeune* est une réalité fluctuante et d'une grande complexité. Pour mieux cerner la notion de la jeunesse, il s'avère nécessaire de prendre en compte, en plus du critère d'âge, des critères d'ordres biologique, sociologique et d'autres facteurs spécifiques d'ordres socioculturel, institutionnel, économique et politique.

De manière générale, vu sous l'angle de l'âge et des critères biologiques et socioculturels, cette notion renvoie à une définition non homogène. Le concept *jeune* serait mieux affiné au travers d'une catégorisation situationnelle qui tient compte d'un certain nombre de facteurs tels que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la situation professionnelle, sans omettre l'état physique et mental.

Pour l'analyse diagnostique de la situation de la jeunesse, deux grandes catégories ont été identifiées : la jeunesse urbaine et la jeunesse rurale.

Tout comme pour le concept *enfance*, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne la tranche d'âges qui permet de mieux cerner le concept de *jeunesse*. Pour rendre possibles les comparaisons internationales par rapport aux différents indicateurs qui seront calculés, l'analyse portera d'abord sur les jeunes appartenant à la tranche d'âges 15-24 ans. Les mêmes indicateurs seront ensuite produits pour les jeunes tels que définis par le MJS (15-34 ans) en vue de prendre en compte les préoccupations spécifiques exprimées par le Gouvernement par rapport à cette catégorie de population.

Les autres concepts utilisés pour l'analyse des différents phénomènes examinés par rapport à la situation sociale et économique des enfants et des jeunes sont des concepts opérationnels qui ont été définis dans le cadre de la réalisation du quatrième RGPH. Ils méritent d'être examinés d'avance afin de mieux situer le lecteur par rapport aux différentes conclusions auxquelles l'on pourrait parvenir à l'issue de l'étude. Ce sont entre autres : la situation sociale et économique des enfants ; la situation sociale et économique des jeunes et le profil démographique.

Situation sociale et économique des enfants :

Elle correspond à l'ensemble des caractéristiques liées aux conditions sociales et économiques de cette catégorie dont l'âge varie entre 0 et 17 ans. Dans le cadre de la présente étude, ce concept est utilisé pour mettre en exergue l'état dans lequel vivent ces personnes dont la responsabilité de l'encadrement et de l'épanouissement incombe à l'Etat, aux parents et autres relations. Ainsi, l'analyse sera focalisée sur le niveau de satisfaction de certains besoins fondamentaux des enfants (accès à l'eau potable) et du degré de jouissance de leurs droits (droit à l'éducation, droit à la santé, etc.).

Situation sociale et économique des jeunes :

Ce concept renvoie aux principales caractéristiques qui confèrent une position sociale aux individus âgés de 15 à 24 ans d'après les Nations Unies ou 15 à 34 ans selon le MJS. Fort de cette définition, la réflexion sera davantage axée sur les différents statuts attribués à cette catégorie d'acteurs relatifs à leur aptitude à pouvoir assurer leur insertion aux plans social et économique et à leur degré d'implication dans le processus du développement de la société mauritanienne au regard de leurs potentialités.

Profil démographique :

Il faut entendre par profil démographique d'une population, la configuration que peut présenter celle-ci à un moment donné par rapport aux différentes catégories prédéfinies qui entrent dans sa composition. Les groupes d'âges retenus pour définir ces catégories varient en fonction de la nature du phénomène ou du problème qui fait l'objet de l'étude. Le chevauchement d'âges entre deux catégories ou deux groupes spécifiques ne pose pas de

problème particulier. Par exemple, les adolescents, qui sont les individus appartenant à la tranche d'âges 15-17 ans constituent une catégorie à part, se positionnant à cheval entre les enfants et les jeunes. Ce qui importe, c'est la nature des indicateurs élaborés qui découlent de l'analyse d'une catégorie définie à partir d'un groupe d'âges précis.

3. Les enfants

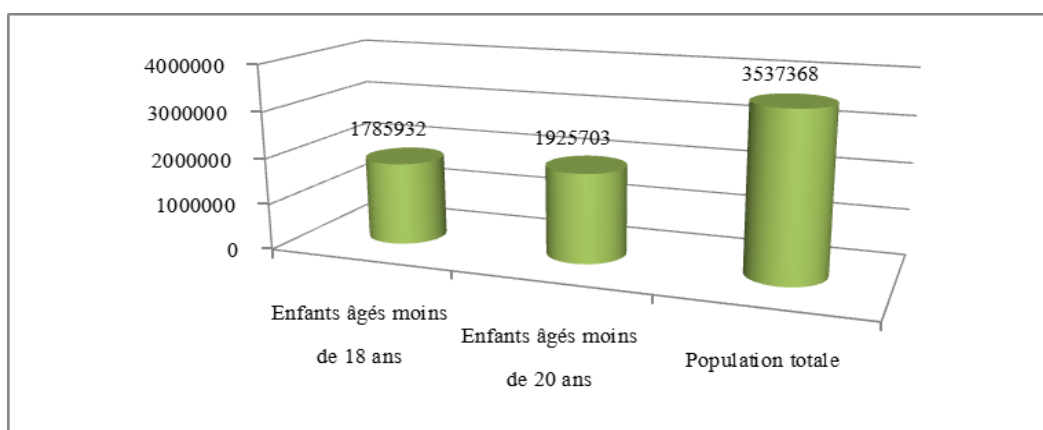
La mise en œuvre des actions gouvernementales ciblant l'amélioration des conditions de vie des enfants requiert une meilleure connaissance des profils de ceux-ci. L'analyse de ce thème sur la base des résultats du quatrième RGPH permettra sans doute une meilleure opportunité pour élaborer les profils des enfants mauritaniens et mettre l'accent sur leurs caractéristiques.

L'analyse des profils et caractéristiques essentielles de la population des enfants vont faciliter l'élaboration des politiques cohérentes et programmes de ciblage, afin de garantir l'efficacité des interventions orientées en faveur des différents groupes spécifiques constituant cette population. Cette section va s'intéresser au poids démographique de cette population, à sa répartition par sexe, par zone géographique et par tranche d'âges ainsi qu'aux différentes mutations qui s'opèrent dans leur cycle de vie.

3.1. Importance numérique des enfants

Les résultats du RGPH 2013 ont permis de dénombrer au total 1.785.932 personnes de moins de 18 ans sur une population totale de 3.537.368 habitants, soit une proportion de 50,5% du volume total de la population, alors que la population de moins de 20 ans atteint 1.925.702 personnes, soit 54,4%.

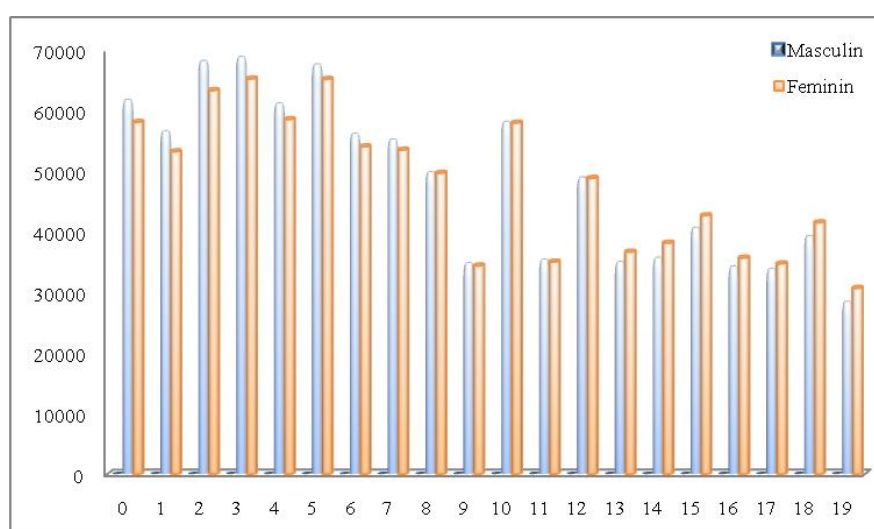
Graphique 3.1: Importance numérique des enfants par rapport à la population totale



3.2. Structure par sexe et par âge des enfants

La distribution selon le sexe indique qu'il a été dénombré 900.871 garçons et 885.062 filles. Ces chiffres montrent que la population des enfants mauritaniens de moins de 18 ans compte un peu plus de garçons que de filles. Ceci est clairement exprimé par le rapport de masculinité qui est de 101,8% au niveau national, 101,7% pour les sédentaires contre 105,5% pour les nomades.

Graphique 3-2 : Répartition des enfants de moins de 20 ans selon leur âge révolu par rapport au sexe



Par rapport à l'âge, quel que soit le groupe d'âge comparé au sein de la population des enfants de moins de 13 ans, l'effectif des garçons domine toujours celui des filles en 2013. En revanche la dominance est nette en faveur des filles pour les enfants dont l'âge est de 13 ans révolus à 19 ans

révolus, quelque soit le groupe d'âge comparé.

3.3. Variation spatiale

Par rapport au milieu de résidence, 791.225 enfants (dont 400.879 garçons et 390.346 filles) ont été dénombrés en milieu urbain contre 961.968 enfants (dont 483.161 garçons et 478.766 filles) en milieu rural ; soit 44.3% d'individus de cette tranche d'âges pour le milieu urbain et 53.9% pour le milieu rural.

3.1 : Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par milieu de résidence selon le sexe

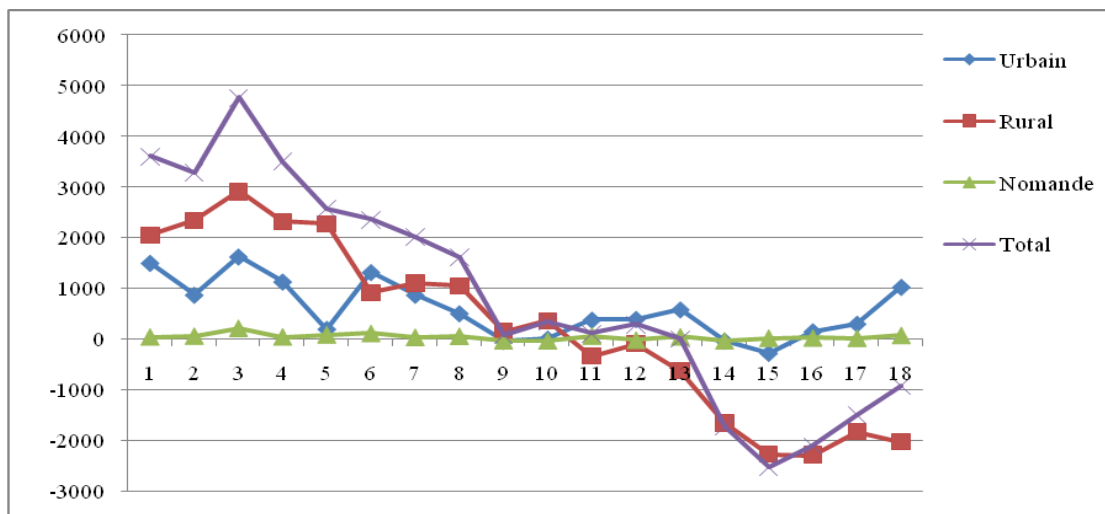
		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion par rapport à la population des enfants (%)	Proportion par rapport à la population du milieu (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
Enfants	Urbain	400879	390346	791225	44,3%	46,3%	22,4%	102,7%
	Rural	483161	478766	961928	53,9%	54,6%	27,2%	100,9%
	Nomade	16830	15950	32780	1,8%	49,4%	0,9%	105,5%
	Ensemble	900871	885062	1785932	100%	—	50,5%	101,8%
Population	Urbain	869654	840450	1710103	—	—	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	—	—	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	—	—	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	—	—	100%	97,1%

Source : RGPH 2013

Les nomades ne comptent que 32.780 enfants (dont 16.830 garçons et 15.950 filles). Le taux de nomadisme au niveau de la population des enfants de moins de 18 ans atteint 1,8%, contre un taux global de nomadisme de 1,9%.

Par rapport à l'âge, la comparaison des résultats au niveau du milieu urbain montre que quel que soit le groupe d'âge comparé au sein de la population des enfants de moins de 18 ans, l'effectif des garçons domine toujours celui des filles, excepté ceux âgés de 8 ans, 13 ans et 14 ans révolus (voir le graphique ci-dessous et le Tableau 3.1 en annexe).

Graphique 3-3 : Courbes des écarts entre les effectifs des garçons et ceux des filles suivant l'âge et par milieu de résidence



Au niveau du milieu rural, la dominance reste relativement dans la même allure qu'au niveau national (voir graphique ci-dessus.). Le nombre de garçons de moins de 10 ans domine le nombre de filles. Par contre, il y a en peu plus de filles que de garçons dans la population des enfants ruraux âgés de 10 ans et plus.

La dominance inversée de l'effectif des filles dans le milieu rural à partir de 10 ans, se justifie, entre autres, par l'immigration vers les centres urbains, afin de se présenter à un travail ou à une formation. En effet, le milieu rural est caractérisé généralement par l'accentuation de la pauvreté, le manque d'une scolarisation complète et surtout le manque d'un marché du travail moderne, comparativement au milieu urbain.

Par rapport à la structure de la population dans chaque wilaya par sexe, elle est à l'image de celle observée au niveau national pour certaines wilayas, comme l'indique le tableau ci-après présentant la population des enfants (0-19 ans) par wilaya de résidence et par sexe. En effet, pour la population des wilayas de Grogol, Trarza, Adrar, Dakhlett Nouadhibou, Guidimagha, Tiris Zemour, Inchiri et Nouakchott, elle est à l'image de celle observée au niveau national. Cependant, une prédominance féminine est constatée au niveau de la population des wilayas des deux Hodh, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant qui sont caractérisées par l'accentuation de la pauvreté selon les résultats de l'EPCV 2008.

Tableau 3.2. : Répartition de la population résidante âgée de moins de 20 ans par wilaya de résidence selon le sexe

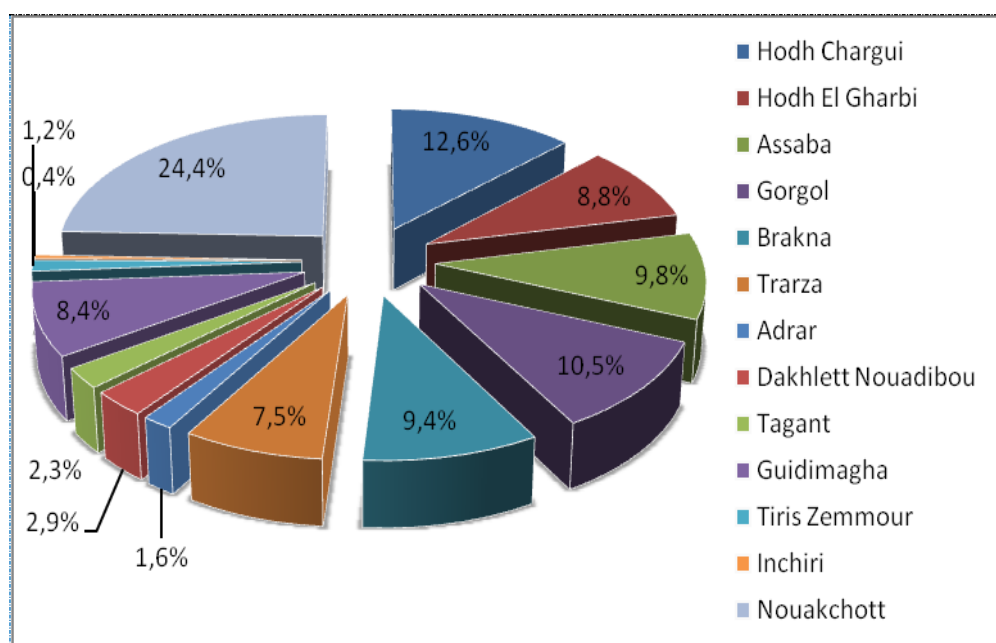
Wilaya	Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion dans la population des enfants (%)	Proportion dans la population totale (%)	Rapport de masculinité
Hodh Chargui	120701	121938	242639	12,6%	6,9%	99,0%
Hodh El Gharbi	84358	85871	170229	8,8%	4,8%	98,2%
Assaba	94690	94874	189564	9,8%	5,4%	99,8%
Gorgol	101937	100822	202759	10,5%	5,7%	101,1%
Brakna	90026	90348	180374	9,4%	5,1%	99,6%
Trarza	72420	71535	143955	7,5%	4,1%	101,2%
Adrar	15917	15773	31690	1,6%	0,9%	100,9%
Dakhlett Nouadhibou	28840	27177	56017	2,9%	1,6%	106,1%
Tagant	22279	22598	44877	2,3%	1,3%	98,6%
Guidimagha	81489	80026	161514	8,4%	4,6%	101,8%
Tiris Zemmour	12143	11475	23618	1,2%	0,7%	105,8%
Inchiri	4189	3716	7905	0,4%	0,2%	112,7%
Nouakchott	239446	231115	470560	24,4%	13,3%	103,6%
Ensemble	968433	957269	1925703	100,0%	54,4%	101,2%
Population Totale	1743074	1794295	3537368	-	100%	97,1%

Source : RGPH 2013

Le rapport de masculinité des enfants de moins de 20 ans est un peu plus élevé au niveau des wilayas minières et les deux capitales (politique et économique), qui constituent des pôles d'attraction pour la main-d'œuvre masculine. Il atteint environ 113% en Inchiri, 106% à Nouadhibou et Tirs Zemour et 104% à Nouakchott. En revanche, le rapport de masculinité des enfants de moins de 20 ans baisse pour les wilayas agropastorales qui sont peu développées. Il se situe à environ 98% au Hodh El Gharbi et à 99% au niveau du Tagant et au Hodh El Chargui.

Par ailleurs, la population des enfants est inégalement répartie selon les treize wilayas du pays. Les proportions les plus élevées d'enfants par rapport à la population totale des enfants que compte la Mauritanie sont enregistrées dans la wilaya de Nouakchott qui détient 24,4% et la wilaya du Hodh Chargui qui renferme 12,6%. Elles sont talonnées par le Gorgol avec une proportion de 10,5%, suivi de l'Assaba avec une proportion de 9,8%, puis le Brakna avec 9,4%. Arrivent ensuite le Hodh El Gharbi (8,8%), le Guidimagha (8,4%) et le Trarza (7,5%). Les plus faibles proportions de la population totale des enfants sont enregistrées au niveau des wilayas de Dakhlett Nouadhibou (2,9%), du Tagant (2,3%), de l'Adrar (1,6%), du Tiris Zemmour (1,2%) et de l'Inchiri (0,4%). Le graphique ci-dessous récapitule cette distribution par wilaya.

Graphique 3-4 : La distribution de la population des enfants selon les wilayas du pays



3.4. Le cycle de vie des enfants

Outre le débat sur la limite d'âge de la population des enfants, l'analyse du cycle de vie des enfants se fera en fonction des âges fonctionnels correspondant aux préoccupations qui fondent les priorités de l'action gouvernementale dans les secteurs sociaux, plusieurs groupes spécifiques sont identifiés pour être analysés, à savoir :

- ➔ Les nourrissons (0 à moins de 2 ans) ;
- ➔ la population des enfants âgés de moins de 5 ans ;
- ➔ la population d'âge préscolaire (3 à moins de 6 ans) ;
- ➔ la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 à 14 ans) ;
- ➔ la population des enfants en phase d'adolescence (15 à 17 ans).

Les quatre premières catégories se retrouvent au sein de la population d'enfants âgés de moins de 15 ans qui se chiffre à 1.564.299 enfants sur un effectif d'une population totale de 3.537.368 individus.

3.3: Indicateurs démographiques de base de la population des enfants de moins de quinze ans

		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion par rapport à la population des enfants de moins de 15 ans (%)	Proportion par rapport à la population des enfants de moins de 18 ans (%)	Proportion par rapport à la population du milieu (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
Enfants de	Urbain	345508	336456	681964	43,6%	86,2%	39,9%	19,3%	102,7%

moins de 15 ans	Rural	431958	421424	853383	54,6%	88,7%	48,5%	24,1%	102,5%
	Nomade	14848	14100	28948	1,9%	88,3%	43,6%	0,8%	105,3%
	Ensemble	792315	771980	1564295	100%	87,6%	44,2%	44,2%	102,6%
Enfants de moins de 18 ans	Urbain	400879	390346	791225	—	—	46,3%	22,4%	102,7%
	Rural	483161	478766	961928	—	—	54,6%	27,2%	100,9%
	Nomade	16830	15950	32780	—	—	49,4%	0,9%	105,5%
	Ensemble	900871	885062	1785932	—	—	50,5%	50,5%	101,8%
Population	Urbain	869654	840450	1710103	—	—	—	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	—	—	—	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	—	—	—	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	—	—	—	100,0%	97,1%

Source : RGPH 2013

En terme de poids démographique, les enfants de moins de 15 ans représentent une proportion de 87,6% de la population d'enfants de moins de 18 ans et 81,2% de la population d'enfants de moins de 20 ans. Par rapport à la population totale, la proportion de la population d'enfants de moins de 15 ans est de 44,2% de la population totale.

La comparaison des résultats présentés sur le tableau ci-dessus, montre que quel que soit le milieu de résidence comparé au sein de la population des enfants dont l'âge est moins de 15 ans, l'effectif des garçons domine toujours celui des filles. Ainsi le rapport de masculinité témoigne de ce constat : il surpasse 102% quelque soit le milieu de résidence pour la population des enfants de moins de 15 ans.

Les résultats du quatrième RGPH de 2013 mettent en évidence l'extrême jeunesse de la population mauritanienne. Elle est en majorité composée des enfants, à l'instar de celle de tous les pays de l'Afrique subsaharienne. D'après les résultats du tableau 2.4, plus que la moitié de la population de Mauritanie en 2013 est âgée de moins de 18 ans¹. Cela montre que les enfants représentent la couche la plus importante en termes de poids démographique au sein de la population. Il est évident qu'une telle structure, qui est la conséquence d'une légère baisse de la fécondité et du recul relatif de la mortalité des enfants, a des répercussions considérables sur le plan démographique, politique et socio-économique aussi bien aujourd'hui que dans l'avenir. Elle exige de la part de l'Etat, des efforts considérables pour l'amélioration des conditions sociales et économiques de ces groupes spécifiques.

Tableau 3.4 : Synthèse du volume et de la structure des groupes spécifiques des enfants

		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion dans la population des enfants de moins de 15 ans (%)	Proportion dans la population des enfants de moins de 18 ans (%)	Proportion dans la population du milieu (%)	Proportion dans la population totale (%)	Rapport de masculinité (%)
Ensemble de moins de 20 ans	Urbain	54993	52617	107610	6,9%	6,0%	6,3%	3,0%	104,5%
	Rural	61243	56842	118085	7,5%	6,6%	6,7%	3,3%	107,7%

¹ 17 ans représente l'âge médian qui est une meilleure mesure de tendance centrale permettant de mieux apprécier le caractère jeune d'une population. C'est l'âge qui divise la population d'un pays en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, l'autre moitié plus âgée.

	Nomade	1989	1875	3864	0,2%	0,2%	5,8%	0,1%	106,1%
	Ensemble	118225	111333	229558	14,7%	12,9%	6,5%	6,5%	106,2%
Enfants de moins de 5 ans	Urbain	130579	125242	255822	16,4%	14,3%	15,0%	7,2%	104,3%
	Rural	179458	167526	346984	22,2%	19,4%	19,7%	9,8%	107,1%
	Nomade	6179,99	5705,51	11885,5	0,8%	0,7%	17,9%	0,3%	108,3%
	Ensemble	316217	298474	614691	39,3%	34,4%	17,4%	17,4%	105,9%
Enfants de 5 ans	Urbain	30854	29533	60387	3,9%	3,4%	3,5%	1,7%	104,5%
	Rural	35352	34430	69783	4,5%	3,9%	4,0%	2,0%	102,7%
	Nomade	1343	1225	2569	0,2%	0,1%	3,9%	0,1%	109,6%
	Ensemble	67550	65189	132739	8,5%	7,4%	3,8%	3,8%	103,6%
Enfants de 3 à 5 ans	Urbain	79069	76416	155485	9,9%	8,7%	9,1%	4,4%	103,5%
	Rural	114329	108796	223125	14,3%	12,5%	12,7%	6,3%	105,1%
	Nomade	4042	3781	7823	0,5%	0,4%	11,8%	0,2%	106,9%
	Ensemble	197439	188994	386433	24,7%	21,6%	10,9%	10,9%	104,5%
Enfants de 6 à 14 ans	Urbain	184075	181680	365755	23,4%	20,5%	21,4%	10,3%	101,3%
	Rural	217148	219467	436616	27,9%	24,4%	24,8%	12,3%	98,9%
	Nomade	7325	7169	14494	0,9%	0,8%	21,9%	0,4%	102,2%
	Ensemble	408548	408317	816865	52,2%	45,7%	23,1%	23,1%	100,1%
Enfants de 15 à 17 ans	Urbain	55371	53890	109261	—	6,1%	6,4%	3,1%	102,7%
	Rural	51203	57342	108545	—	6,1%	6,2%	3,1%	89,3%
	Nomade	1982	1850	3832	—	0,2%	5,8%	0,1%	107,1%
	Ensemble	108556	113082	221638	—	12,4%	6,3%	6,3%	96,0%
Enfants de 18 à 19 ans	Urbain	37439	35705	73143	—	—	4,3%	2,1%	104,9%
	Rural	28870	35429	64299	—	—	3,7%	1,8%	81,5%
	Nomade	1251	1074	2325	—	—	3,5%	0,1%	116,5%
	Ensemble	67560	72207	139767	—	—	4,0%	4%	93,6%
Population Totale	Urbain	869654	840450	1710103	—	—	100%	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	—	—	100%	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	—	—	100%	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	—	—	100%	100%	97,1%

Source : RGPH 2013

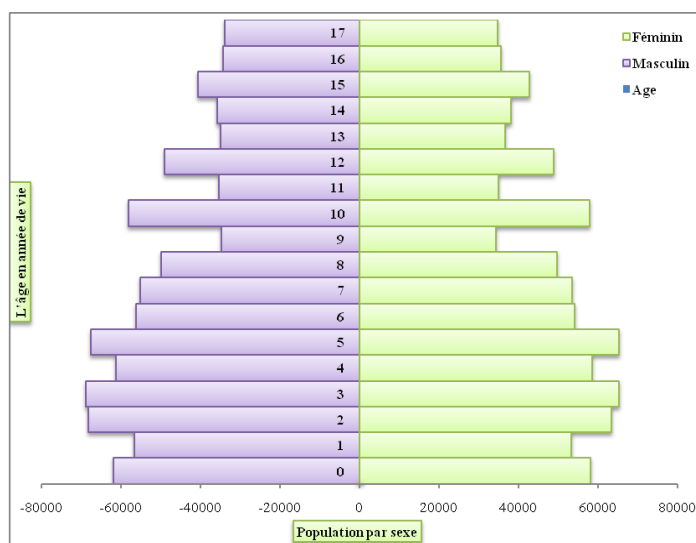
Il ressort des résultats synthétiques du tableau ci-dessus que la population mauritanienne abrite 229.558 nourrissons, 614.691 enfants de moins de cinq ans, 386.433 enfants d'âge préscolaire et 816.865 enfants d'âge de scolarité obligatoire.

L'examen du tableau permet également d'illustrer quelques indicateurs démographiques relatifs aux différents groupes spécifiques identifiés. Ainsi, il reflète des constats sur la composition, l'importance numérique et la répartition de chaque groupe. Le tableau permet de dégager les observations ci-après :

- ✓ Les valeurs des rapports de masculinité sont toutes supérieures à 100% quel que soit le groupe spécifique considéré dans la population des enfants de moins de 15 ans, c'est-à-dire qu'il y a une prédominance masculine au niveau de chaque groupe considéré de cette population ;
- ✓ Sachant que le taux annuel moyen de l'accroissement démographique entre 2000 et 2013 s'élève à 2,77%, l'effectif des nourrissons s'élève à 229.558 au niveau national, soit une proportion de 6,5% de la population totale ;

- ✓ La forte présence de la population des enfants de moins de 5 ans, qui représente 17,4% de la population totale du pays ;
- ✓ L'importance relative en terme de poids démographique de la population des enfants en âge de scolarité obligatoire (6 à 14 ans), avec une proportion de 23,1% de la population totale ;
- ✓ La prédominance féminine d'enfants en âge de scolarité obligatoire dans le rural, ainsi que pour les enfants de 15 à 17 ans ;
- ✓ Le faible poids démographique de la population des enfants nomades dans la population nationale des enfants.

Graphique 3-5 : La pyramide d'âge de la population de moins de 18 ans



Il est également important à ce niveau d'illustrer la structure et le volume de la population de moins de 18 ans sur la pyramide d'âge spécifique à cette population, afin de mieux éclairer les décideurs nationaux.

La première analyse de cette pyramide montre que sa partie inférieure est biaisée un peu à gauche, ce que signifie que les garçons mauritaniens sont plus nombreux que les filles. Mais à partir de l'âge de 13 ans, les choses s'inversent sur la

partie supérieure de la pyramide. C'est-à-dire qu'à partir de cet âge les filles reprennent le dessus sur les garçons, en terme numérique.

3.4.1. La petite enfance (de 0 à 4 ans)

Outre l'importance numérique de cette population, elle constitue la principale cible des programmes de vaccination. Les résultats du RGPH montrent que les enfants de moins de 5 ans comptent 614.691 individus, soit 17,4% de la population nationale. Cette sous population représente en milieu rural 19,7% contre 15% en urbain.

La prédominance du sexe masculin est plus accentuée au niveau de cette strate de la population. En effet, on compte environ 106 garçons pour 100 filles du même âge (voir tableau 3.4 plus haut).

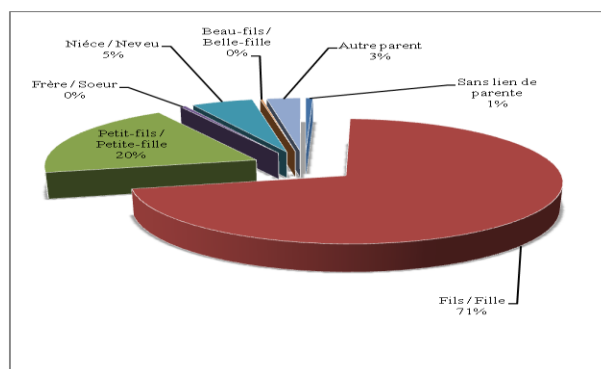
Vu la vulnérabilité de cette couche de la population et son poids important, il est essentiel d'évoquer certaines caractéristiques démographiques de celle-ci, afin d'identifier dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent élaborer des stratégies adéquates susceptibles à répondre

d'une façon efficiente à leur profil démographique. En particulier, l'accent sera mis dans cette section sur le milieu familial où les enfants de moins de 5 ans vivent.

Graphique 3-6 : Le contexte familial des enfants de moins de 5 ans

L'analyse des résultats du quatrième RGPH montre qu'environ les deux tiers des enfants de moins de 5 ans (71,1%) bénéficient de la tutelle directe de l'un de ses parents (père ou mère directe). Cependant, 0,6% des enfants de cet âge vivent dans des ménages sans aucun lien de parenté avec leurs chefs. Cette situation est plus prononcée dans le milieu urbain avec un taux de 0,9%.

La répartition de cette strate de la population selon le lien de parenté avec le chef du



ménage indique que 19,7% de celle-ci vivent avec leurs grands pères ou leurs grandes mères. Ainsi que 0,4% vit dans des ménages dirigés par les frères ou les sœurs des enfants et 5,2% vivent avec leurs oncles. Alors que 2,8% vivent sous la tutelle de l'un des parents lointains et 0,2% vit dans des ménages dirigés par un beau père ou une belle mère.

Il est à noter que cette répartition montre des disparités variantes selon le milieu de résidence et le sexe de l'enfant (voir tableau ci-dessous pour plus d'illustration sur les écarts inter-milieu et inter-sexe).

Tableau 3.5 : Répartition des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et le milieu de résidence

Lien de parenté avec le CM		Milieu et mode de résidence			Total
		Urbain	Rural	Nomade	
Garçons	Sans lien de parenté	0,5%	0,2%	0,1%	0,3%
	Fils / Fille	34,8%	37,5%	46,9%	36,6%
	Petit-fils / Petite-fille	10,8%	9,9%	3,7%	10,2%
	Frère / Sœur	0,2%	0,3%	0,1%	0,2%
	Nièce / Neveu	2,8%	2,6%	0,9%	2,7%
	Beau-fils / Belle-fille	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
	Autre parent	1,8%	1,1%	0,4%	1,4%
	Total	51,0%	51,7%	52,0%	51,4%
Filles	Sans lien de parenté	0,5%	0,2%	0,0%	0,3%
	Fils / Fille	33,3%	35,1%	43,1%	34,5%
	Petit-fils / Petite-fille	10,4%	9,2%	3,7%	9,6%
	Frère / Sœur	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
	Nièce / Neveu	2,6%	2,4%	0,7%	2,5%
	Beau-fils / Belle-fille	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
	Autre parent	1,8%	1,1%	0,3%	1,4%
	Total	49,0%	48,3%	48,0%	48,6%
Enfants de moins de 5 ans	Sans lien de parenté	0,9%	0,4%	0,1%	0,6%
	Fils / Fille	68,2%	72,6%	90,0%	71,1%
	Petit-fils / Petite-fille	21,2%	19,1%	7,4%	19,7%
	Frère / Sœur	0,4%	0,5%	0,2%	0,4%
	Nièce / Neveu	5,4%	5,1%	1,6%	5,2%
	Beau-fils / Belle-fille	0,2%	0,2%	0,0%	0,2%
	Autre parent	3,7%	2,2%	0,7%	2,8%
	Total	100%	100%	100%	100%

Par rapport aux wilayas, la part des enfants de moins de 5 ans qui vivent dans des ménages dirigés par leurs parents directs (père ou mère), passe d'environ 80% au Hodh Chargui à 53% au Guidimagma. Cependant la part de l'absence de parenté de l'enfant de moins de 5 ans avec le CM passe de 0,2% en Assaba et au Tagant à 1,6% au Tiris Zemour. Ces différences interrégionales sont à l'origine dues à une combinaison de raisons à la fois socioculturelles et socioéconomiques spécifiques à chaque wilaya du pays (cf. Tableau 2 en Annexe).

3.4.1.1. Mortalité infanto-juvénile

Les indicateurs utilisés ici sont calculés à partir des informations tirées du 4^e RGPH sur les probabilités à la naissance de décéder, avant d'atteindre le premier anniversaire, le cinquième anniversaire, etc. selon les définitions suivantes :

- **Quotient de mortalité infantile (1q0)** : mesure, à la naissance, la probabilité de décéder avant d'atteindre le premier anniversaire (le terme taux de mortalité infantile sera aussi utilisé pour désigner le quotient de mortalité infantile) ;
- **Quotient de mortalité juvénile (4q1)** : mesure, chez les enfants âgés d'un an exact, la probabilité de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire ;
- **Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)** : mesure, à la naissance, la probabilité de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire.

Cependant, l'estimation de la mortalité à partir de la déclaration des naissances présente à la fois des limites d'ordre méthodologique et des risques d'erreurs d'enregistrement. La collecte des informations auprès des ménages à la période de dénombrement, conjuguée avec les habitudes de

la population, ne facilite pas l'obtention d'informations exhaustives sur la survie ou le décès d'enfants.

Les indicateurs de mortalité infantile étant abordés et analysés d'une façon exhaustive dans le rapport sur la mortalité, on se limitera donc à une appréciation générale des indicateurs clés de la mortalité des enfants.

Les résultats du RGPH indiquent que sur 1 000 naissances vivantes, 115 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, dont 72 avant d'atteindre leur premier anniversaire.

En tenant compte du milieu de résidence, sur 1 000 naissances vivantes en milieu nomade, 132 enfants décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, dont 82 avant leur premier anniversaire. Au niveau des ruraux sédentaires, sur 1 000 naissances vivantes, 118 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire contre seulement 109 en milieu urbain, dont 74 enfants ruraux et 69 enfants urbains avant leur premier anniversaire. Le Tableau 3 en annexe récapitule ces données.

3.4.1.2. La malnutrition

Compte tenu du caractère chronique de l'insécurité alimentaire en Mauritanie, il est nécessaire pour le pays de disposer d'une véritable politique nationale de la sécurité alimentaire, pour mettre en œuvre des programmes visant la réduction de la vulnérabilité des populations pauvres aux chocs exogènes. L'un des objectifs du CSLP 2011-2015 est justement de renforcer le système d'alerte précoce, ce qui nécessite de produire, de manière régulière, une information fiable sur la sécurité alimentaire en redynamisant et en renforçant l'observatoire de la sécurité alimentaire à concrétiser son indépendance et son autonomie.

Une étude réalisée par l'UNICEF sur l'insécurité des ménages et notamment sur la population vulnérable représentée par les femmes et les enfants montre que :

- Les sources de revenus sont très peu diversifiées dans le milieu rural du fait de la faiblesse des opportunités d'emploi et de développement des Activités Génératrices de Revenus (AGRs). Les stratégies d'adaptation les plus utilisées par les ménages restent la réduction de la qualité des repas surtout chez les ménages en insécurité alimentaire modérée et les ménages les plus affectés (sévères) ont en plus tendance à diminuer la quantité de nourriture consommée. Les stratégies extrêmes consistent pour les ménages qui en ont à vendre des animaux ou, partir en exode.
- Les ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont ceux dont les activités ne permettent pas un bon accès aux aliments. Ils ont pour activité principale un travail journalier ou de petits métiers. La plupart d'entre eux n'ont souvent pas d'occupation leur permettant d'avoir un revenu régulier. Ils ont une consommation alimentaire très peu diversifiée, composée essentiellement de céréales, ce qui est reflété au niveau des dépenses alimentaires où l'achat de céréales est le plus fréquent. Leur alimentation est

essentiellement composée de céréales, de sucre, du sel et d'huile. Ces ménages ont également recours à des produits de la chasse et de la cueillette pour améliorer leur régime alimentaire.

- Les ménages possédant du bétail et ceux ayant comme principale activité la production agricole paraissent moins vulnérables à l'insécurité alimentaire que les autres.
- Les ménages les moins affectés par l'insécurité alimentaire sont essentiellement les fonctionnaires et salariés, les commerçants, entrepreneurs et ménages bénéficiant de transfert d'argent de migrants.

Les stratégies de survie mises en place par les groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire diffèrent selon leur mode de vie :

- En zone pastorale semi désertique, d'élevage extensif et transhumant de camelins et de caprins, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire achètent surtout des produits agricoles importés, qui sont la base de leur alimentation : du riz pour le repas de la journée; du blé et de la farine de blé pour celui du soir, souvent plus disponibles et moins coûteux que les céréales sèches ; du sucre et de la viande.

En dehors de ces produits, ces populations s'approvisionnent en niébé sur les marchés, quand elles en ont les moyens. Le lait est autoconsommé et donné aux personnes démunies. Il est très important dans cet environnement pour l'équilibre nutritionnel (plus de 6 litres par ménage et par jour) et peut remplacer le repas du soir. Ces populations vulnérables n'ont en général pas de produits agricoles à vendre et ne vendent que de façon obligatoire des animaux mâles à la veille des fêtes religieuses. La vente peut cependant concerner des produits artisanaux. Une grande partie de ces familles reçoit chaque mois ou chaque deux mois l'argent et/ou les vivres des proches basés dans les grandes villes ou à l'extérieur du pays. Si un ménage ne reçoit pas ces transferts, il fait recours aux crédits, cherche des aides, ou, si la situation devient vraiment difficile vend ses animaux généralement à des proches ou aux marchands de bétail dans les villages.

- Dans la zone de pastoralisme transhumant, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire n'ont pas ou presque pas d'animaux à vendre et reçoivent apparemment moins régulièrement de transferts pour nourrir les familles. Elles se nourrissent principalement du lait, du riz, du blé et du niébé ; le sorgho, pourtant apprécié est souvent plus coûteux que les autres céréales. Toutes les céréales et le niébé sont achetés, tandis que le lait est autoconsommé ou acheté sous forme de poudre.
- *Les populations vulnérables vivant dans la zone agro-pastorale, pratiquent à la fois l'agriculture et l'élevage, mais ne disposent pas - ou de très peu - d'animaux, ni de terres suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire. Elles sont tenues d'acheter une grande partie de leurs besoins alimentaires. Dans le passé, la consommation de sorgho, après-midi et soir, était dominante, mais le riz et le blé occupent actuellement une position favorisée. L'achat à crédit constitue une stratégie de survie des ménages pauvres. Les produits*

achetés à des prix élevés sont généralement remboursés en céréales bradées après la récolte. Les transactions se font dans les villages ou marchés proches, avec les mêmes personnes qui entretiennent des relations évidentes avec les bénéficiaires. Les recettes issues de la vente des produits agricoles et animaux complétés par d'autres revenus sont consacrées par les ménages même vulnérables, à l'achat d'animaux dont le re-élevage offre des opportunités de production (lait, viande et de l'argent).

3.4.2. L'enfance de scolarité (5 à 14 ans)

L'amélioration durable du bien-être des enfants passe impérativement par la promotion de leurs droits, et plus particulièrement de leur droit à l'éducation. Or, beaucoup de choses demeurent peu connues par rapport aux principaux facteurs qui influencent leur scolarisation. Le 4^e RGPH permet de combler ce gap et d'apporter des réponses à un certain nombre d'interrogations dont les plus importantes sont jusqu'ici restées sans réponse, à savoir : qui sont ces enfants d'âge scolaire qui ont cessé d'aller à l'école ou qui n'ont jamais été à l'école ? Que représentent-ils par rapport à la population d'enfants d'âge scolaire obligatoire ? Où les trouve-t-on ? Quelles sont leurs caractéristiques individuelles ? Quels sont les facteurs qui peuvent se révéler déterminants pour leur scolarisation ? Est-ce qu'ils sont victimes d'une exploitation ? Il est indispensable de répondre à ces questions afin de faire le point sur la mise en œuvre du CSLP 3.

Le CSLP 3 prévoit notamment, au niveau du fondamental, et en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de garantir à tous les enfants mauritaniens, une éducation primaire complète et de qualité. Parmi, les actions mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs, on peut citer entre autres : (i) la construction et la réhabilitation de salles de classe ; (ii) le ciblage des zones de pauvreté ou de résistance à la scolarisation en général et celle des filles en particulier ; et (3) la prise en charge de l'éducation des enfants âgés de moins de 15 ans et précocement déscolarisés.

Cette partie va traiter successivement des résultats de l'éducation de base, du travail des enfants et des mariages précoces.

3.4.2.1. L'Éducation

L'éducation est un droit essentiel de l'enfant, notamment quand il atteint l'âge d'apprendre et de comprendre, afin de le préparer à une vie digne dans la société. Par conséquent, cette section sera consacrée à l'analyse des résultats du 4^e RGPH sur la scolarisation des enfants de 5 à 14 ans.

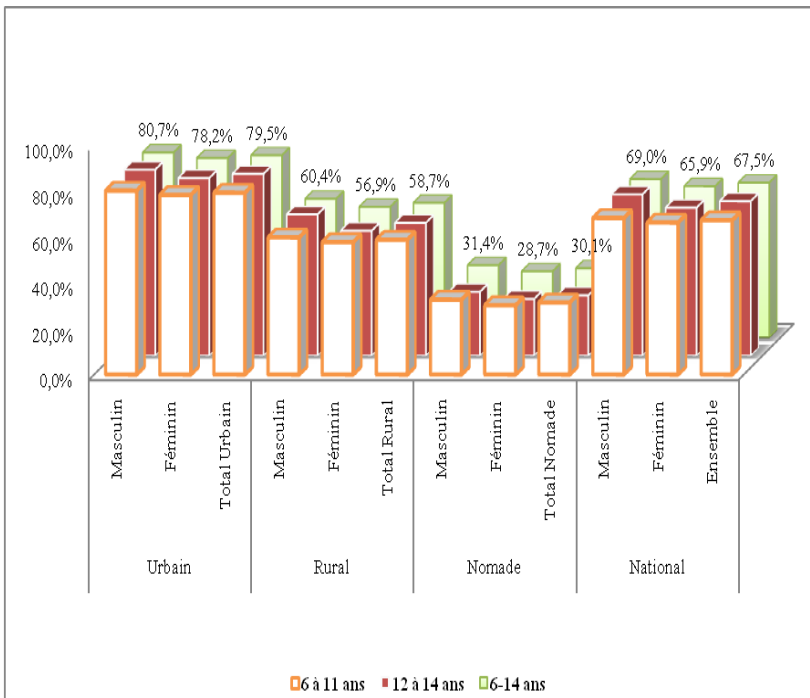
Avant d'analyser la population cible de la scolarité obligatoire en Mauritanie (6 à 14 ans), un point sera fait sur l'importance numérique des enfants de 5 ans. Cet âge est connu comme âge de pré-scolarité de l'enfant.

Les résultats du RGPH 2013 ont dénombré 67.550 garçons et 65.189 filles à l'âge de 5 ans dans la population mauritanienne, soit 132.739 enfants de cet âge. Mais ces résultats n'ont pas pu fournir malheureusement des informations sur la préscolarisation de cette tranche d'âge.

D'autre part, les enfants âgés de 5 ans représentent 8,5% de la population des enfants de moins de 15 ans en 2013, 7,8% de celle des enfants de moins de 18 ans et 3,8% de l'ensemble de la population nationale (cf. Tableau 3.4 plus haut). Les garçons de cette couche de la population dominent les filles avec un rapport de masculinité de 103,6%.

Par ailleurs, la connaissance des informations sur les caractéristiques individuelles des élèves ou des ménages abritant des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 à 14 ans) est indispensable. Le RGPH 2013 permet de fournir des réponses à un certain nombre d'interrogations sur la scolarisation de ce groupe d'âge. Au total, 551.134 enfants scolarisés âgés de 6 à 14 ans ont été dénombrés, soit 282.017 garçons et 269.117 filles.

Graphique 3-7 : Le taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans selon le milieu de résidence, le sexe et la tranche d'âge



Par conséquent, le taux de fréquentation scolaire s'élève à 67,5% pour cette couche d'enfants, 69% pour les garçons contre 65,9% pour les filles (voir graphique ci-contre).

Il atteint 79,5% pour le milieu urbain contre 58,7% pour le milieu rural. Par rapport à la population des enfants de 6 à 14 ans qui vivent dans le milieu nomade, le taux de fréquentation scolaire n'atteint que 30,1%.

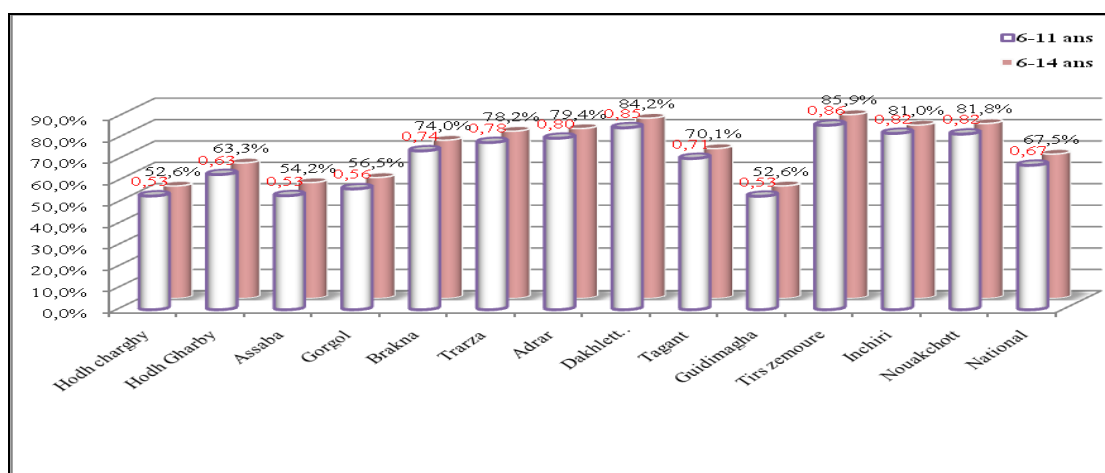
Les distinctions selon le sexe des enfants ne sont pas très significatives, néanmoins elles sont toujours en faveur de garçons quelque soit le milieu ou le mode de vie considéré.

Tableau 3.6 : La fréquentation scolaire des enfants en âge de scolarité obligatoire selon le sexe, le milieu de résidence et le groupe d'âge

Fréquentation scolaire			6 à 11 ans	12 à 14 ans	6 à 14 ans
Urbain	Masculin	Oui	80,4%	81,3%	80,7%
		Non	19,6%	18,7%	19,3%
	Féminin	Oui	78,5%	77,7%	78,2%
		Non	21,5%	22,3%	21,8%
	Total Urbain	Oui	79,5%	79,5%	79,5%
		Non	20,5%	20,5%	20,5%
Rural	Masculin	Oui	59,9%	61,8%	60,4%
		Non	40,1%	38,2%	39,6%
	Féminin	Oui	57,9%	54,6%	56,9%
		Non	42,1%	45,4%	43,1%
	Total Rural	Oui	58,9%	58,1%	58,7%
		Non	41,1%	41,9%	41,3%
Nomade	Masculin	Oui	32,7%	28,0%	31,4%
		Non	67,3%	72,0%	68,6%
	Féminin	Oui	30,3%	24,8%	28,7%
		Non	69,7%	75,2%	71,3%
	Total Nomade	Oui	31,5%	26,4%	30,1%
		Non	68,5%	73,6%	69,9%
Ensemble	Masculin	Oui	68,4%	70,5%	69,0%
		Non	31,6%	29,5%	31,0%
	Féminin	Oui	66,4%	64,7%	65,9%
		Non	33,6%	35,3%	34,1%
	Total National	Oui	67,4%	67,6%	67,5%
		Non	32,6%	32,4%	32,5%

Concernant le groupe d'âge, il est constaté que le taux de fréquentation scolaire croît avec l'âge des enfants. Il passe de 67,4% pour les enfants de 6 à 11 ans à 67,6% pour les enfants de 12 à 14 ans. Ce constat varie selon le sexe des enfants et leur milieu de résidence (Tableau 3.6).

Graphique 3-8 : Taux de scolarité selon le groupe d'âge et la wilaya



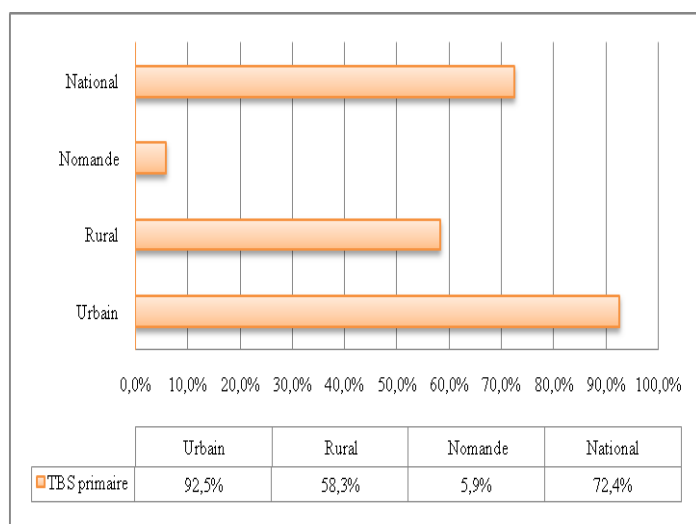
Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans varie selon les wilayas passant d'un minimum de 52,6% au Hodh Chargui et au Guidimagha, à un maximum de 85,9% au Tiris Zemour (voir le graphique ci-dessus).

La scolarisation présente d'importantes disparités entre les wilayas et parfois à l'intérieur de la même wilaya surtout entre les deux sexes. En supposant que les valeurs du taux inférieur à la moyenne nationale pour cette couche de population, qui est de 67,5%, traduisent une situation de sous-scolarisation, on peut considérer que le Hodh Chargui et le Guidimagha (52,9%), l'Assaba (54,2%) et le Hodh El Gharbi (63,3%) comme sous scolarisés par rapport aux autres wilayas du pays. Les faibles taux de scolarisation observés dans ces wilayas pourraient être attribués à des facteurs socioculturels qui, dans ces zones affectent davantage plus les filles ou à la nature de l'économie de la zone basée sur des activités agropastorales utilisant traditionnellement la main d'œuvre infantile.

Enfin, un accent sera mis sur les Taux Bruts de scolarisation et les Taux Nets de Scolarisation. Les résultats indiquent que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) primaire² est de 72,4% au niveau national. Cependant, ils n'existent pas de disparités importantes selon le sexe, dans la mesure où le TBS primaire atteint 74,4% pour les filles contre 70,5% pour les garçons.

Les écarts sont plus importants entre le taux enregistré pour les urbains et ceux pour les ruraux et pour les nomades (voir graphique ci-dessous).

Graphique 3-9 : TBS selon le mode et le milieu de résidence



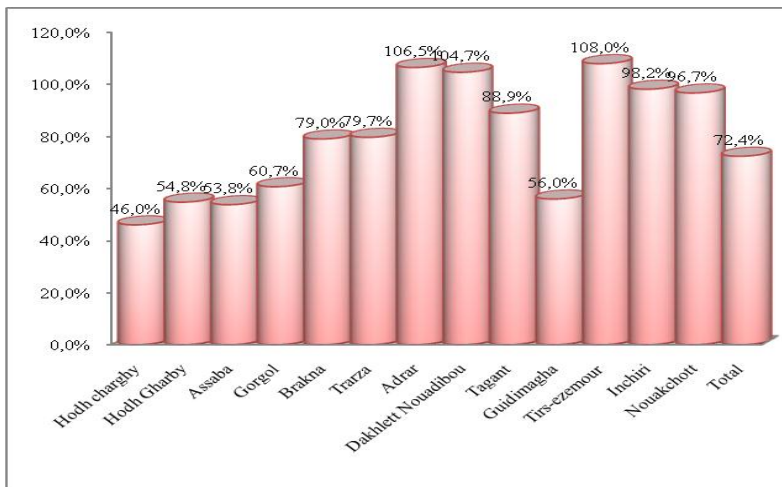
Le TBS primaire est respectivement de 92,5%, 58,3% et 5,9% pour les urbains, les ruraux et les nomades. Ces disparités traduisent la nécessité des efforts qui doivent être fournis par les autorités publiques pour renforcer l'efficacité et l'efficience de notre système éducatif, notamment dans le milieu rural.

Source RGPH 2013

² Ce taux représente le quotient du nombre d'élèves inscrits au primaire sur le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les inégalités les plus prononcées du TBS primaire sont enregistrées entre les différentes wilayas du pays (voir le graphique ci-dessous).

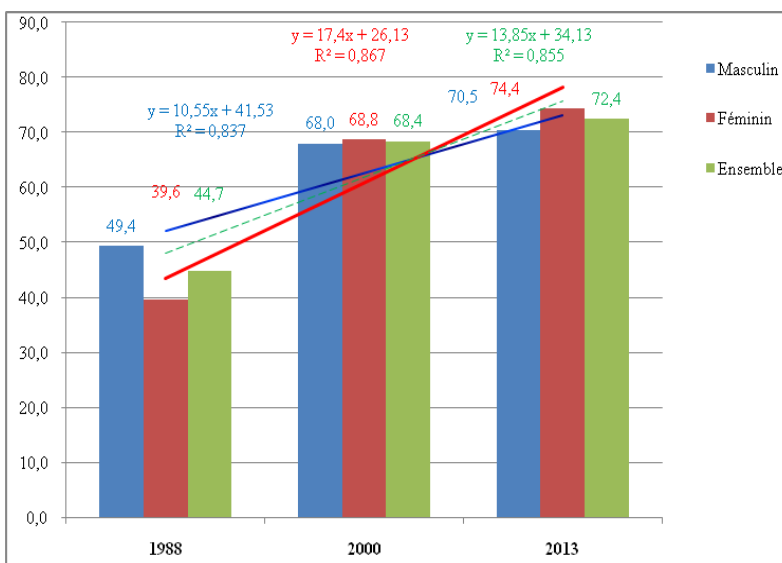
Graphique 3-10 : TBS primaire selon la wilaya de résidence



En particulier, il passe de 46% au niveau du Hodh Chargui à 108% au Tiris-etzemour. Ces disparités sont influencées par le mode et le milieu de résidence des enfants, qui sont analysés plus haut. En effet, les wilayas pastorales abritant plus de nomades et plus de sédentaires ruraux (Hodh Chargui, Hodh Gharby, Assaba, Guidimagha et

Gorgol) affichent des TBS moins importants que le niveau national. Néanmoins, les autres wilayas comptant moins de nomades et plus urbanisées se caractérisent par des TBS relativement plus élevés.

Graphique 3-11 : Evolution du TBS primaire entre 1988 à 2013



La comparaison temporelle du TBS primaire selon les résultats des RGPH 1988, 2000 et 2013 montre une évolution croissante indépendamment du sexe. Il passe de 44,7% en 1988 à 68,4% en 2000 puis à 72,4% en 2013 au niveau national. Ainsi, il passe de 49,4% en 1988 à 70,5% en 2013 pour les garçons et de 39,6% en 1988 à 74,4% pour les filles comme indiqué explicitement sur le graphique ci-dessus.

Source RGPH 1988, RGPH 2000 et RGPH 2013

L'analyse du Taux Net de Scolarisation (TNS) primaire³ montre qu'il est de 47,2% au niveau national (RGPH 2013). Il montre des disparités plus ou moins importantes, selon le sexe : passant de 46,1% pour les garçons à 48,4% pour les filles. Selon le milieu de résidence, il est

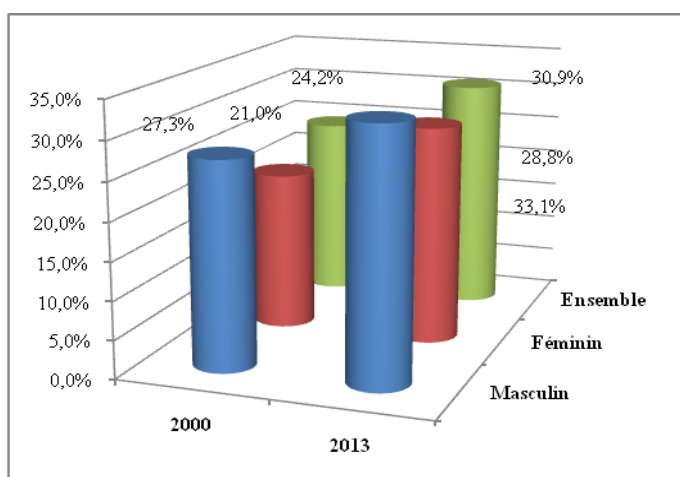
³ Ce taux représente le quotient du nombre d'élèves âgés de 6 à 11 ans inscrits au primaire sur le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

respectivement de 61,9% pour l'urbain, 36,8% pour le rural et 3,3% pour les nomades ; selon les wilayas, il varie de 29% au Hodh Chargui à 75% au Tiris-ezamour.

La comparaison du TNS primaire entre 1988 et 2013 selon les résultats des RGPH indique une évolution positive. Il passe de 25,8% en 1988 à 43,5% en 2000 puis à 47,2% en 2013 au niveau national. Ainsi, il passe de 25% en 1988 à 43,8% en 2000 puis à 46,1% en 2013 pour les garçons et de 20,5% en 1988 à 43,2% en 2000 puis à 48,4% en 2013 pour les filles.

Par rapport au TBS secondaire, l'analyse des résultats montre des constats similaires à ceux du TBS primaire. Les résultats indiquent qu'il est de 30,9% au niveau national. Selon le sexe, il passe de 28,8% pour les filles à 33,1% pour les garçons. Selon le milieu de résidence, il est de 53,7% pour l'urbain contre 10,2% pour le rural, tandis qu'il est seulement de 0,7% au niveau des nomades. Ainsi, les écarts sont importants entre les différentes wilayas : 8,3% au Hodh Chargui à 65,7% au Tiris-ezamour.

Graphique 3-12 : Evolution du TBS secondaire entre 2000 à 2013



La comparaison du TBS secondaire entre 2000 et 2013 selon les résultats des RGPH indique une évolution positive. Il passe de 24,2% en 2000 à 30,9% en 2013 au niveau national. Selon le sexe, on note 27,3% en 2000, 33,1% en 2013 pour les garçons et 21% en 2000 et 28,8% pour les filles (voir le graphique ci-contre).

Source RGPH 2000 et RGPH 2013

L'analyse du TNS secondaire montre qu'il est de 30,3% au niveau national. Il montre des disparités plus ou moins importantes, selon le sexe : passant de 32,4% pour les garçons à 28,3% pour les filles, selon le milieu de résidence : passant de 52,6% pour l'urbain à 10% pour le rural puis à seulement 0,7% pour les nomades, selon les wilayas : passant de 8,1% au Hodh Chargui à 64,6% au Tiris-ezamour.

La comparaison du TNS secondaire entre 2000 et 2013 selon les résultats des RGPH indique une évolution positive. Il passe de 15,6% en 2000 à 30,3% en 2013 au niveau national. Ainsi selon le sexe, il passe de 17,7% en 2000 à 32,4% en 2013 pour les garçons et de 13,5% en 2000 à 28,3% en 2013 pour les filles.

En fait le rapport intitulé « Alphabétisation, instruction et fréquentation scolaire » analyse plus explicitement les différents indicateurs de l'éducation.

3.4.2.2. Exploitation des enfants

Historiquement, le travail des enfants a toujours existé dans la société mauritanienne qui le considère comme moyen d'éducation, d'apprentissage et de préparation à la vie et de formation sur les valeurs et normes sociales et morales. Dans la société traditionnelle, le travail des enfants rentre dans le cadre d'un processus de socialisation et de reproduction du système d'organisation sociale.

La participation des enfants aux activités de leur communauté entraine en réalité dans le cadre de leur initiation à la vie future, vie d'adulte. Ils assimilaient ainsi entre autres, non seulement la technologie mais aussi les systèmes et les valeurs qui régissaient leur société. L'enfant développait physiquement et mentalement des facultés pour sa survie. Ainsi le travail des enfants traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur vie d'adulte. Dans ce sens, le jeune garçon doit par ce biais acquérir endurance physique et émotionnelle, tandis que la jeune fille se prépare au futur rôle d'épouse et de mère.

Mais avec les transformations et mutations profondes que la Mauritanie a connues, les modalités et la nature des activités des enfants (le caractère primaire du travail des enfants) ont profondément changé. Le phénomène de travail des enfants revêt un visage différent et subit lui aussi des changements profonds.

Le mode de transmission des valeurs a été bouleversé, ce qui pose le problème de l'intégration de l'individu au sein de la société. Le travail des enfants prend donc de nos jours des formes variées mettant en péril la santé psychologique et physique et le développement des enfants. En plus du travail salarié, du travail pénible ou dangereux et des nouvelles formes d'exploitation on assiste à une diversification des tâches confiées à l'enfant, qui ne correspondent plus forcément à sa force de travail et à son âge, et qui se font au détriment du temps qui pourrait être consacré aux loisirs, à l'épanouissement de l'enfant, mais surtout à l'éducation. Pratique sociale très répandue, elle tire son origine vraisemblablement du contexte socioculturel et des formes de contrôle propres aux sociétés solidaires. De nos jours, ni la structure sociale, désormais éclatée, ni l'Etat n'est en mesure d'accompagner de telles pratiques et d'éviter les éventuels abus.

S'il est certain que le travail des enfants en Mauritanie n'est pas nouveau, ce sont les formes qu'il prend actuellement et leurs évolutions liées aux transformations socioéconomiques, à l'expansion de la demande, l'informatisation de l'économie, la pauvreté accentuée dans le milieu rural, et l'apparition de plus en plus manifeste des situations d'exploitation et de trafic des enfants à des fins économiques et/ou sexuelles, qui doivent être contrôlées.

Sans dissiper le travail des enfants sous d'autres formes, il faut cependant opérer une distinction entre les tâches autorisées, qui relèvent d'une expérience intéressante ou d'un apprentissage couplé avec les études, et celles interdites, qui conduisent à l'exploitation économique et aux mauvais traitements causés aux enfants. De fonction socialisante, le travail des enfants s'est diversifié en intégrant une dimension économique fondamentale.

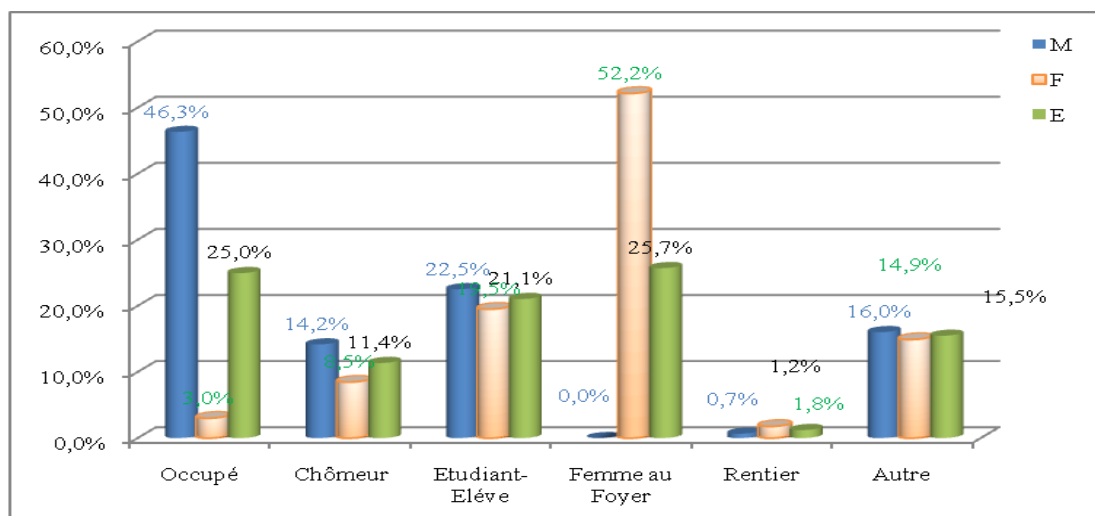
L'appréhension de l'évolution du cadre de travail des enfants, suppose la prise en compte de la permanence de certaines pratiques traditionnelles, inhérentes au statut et au rôle de l'enfant dans la société, mais qui s'exercent désormais dans un contexte économique, social et géographique en pleine mutation, caractérisé par la pauvreté des familles, le relâchement des réseaux d'entraide et de solidarité, l'effritement des valeurs morales, générant des dérapages et des détournements, qui sont directement préjudiciables aux enfants.

La connaissance des activités exercées par les enfants peut aider à mieux comprendre le phénomène des enfants travailleurs, et partant, trouver des solutions pour enrayer cette pratique qui entrave leur développement.

L'analyse des tableaux de la population active occupée par classe d'âge du 4^e RGPH permet d'isoler les travailleurs de moins de quinze ans et les branches d'activités dans lesquelles exercent ces enfants. Malheureusement, les données du RGPH ne permettent pas une analyse exhaustive de l'emploi d'une façon générale et de l'emploi des enfants en particulier (les raisons de l'activité de l'enfant, le temps consacré à l'emploi, les conditions de travail de l'enfant, le travail des enfants de moins de 10 ans, etc.).

Toutefois, elles permettent une description de la situation dans l'activité de l'enfant et le statut de l'emploi de ceux qui se déclarent occupés à la période de référence. En particulier, on note que le classement des individus selon la situation dans l'activité au niveau du RGPH se fait d'une façon disons « subjective ». En fait, on pose une question directe à l'individu concerné, ce qui lui permet de faire le choix de la modalité qui lui convient, contrairement aux enquêtes qui font une description générale de la situation dans l'activité des individus à travers une série des questions, afin de les classer selon des normes standards connues préalablement.

3.13 : Répartition de la population âgée de 10 à 14 ans selon la situation d'activité par âge et sexe



3.7 : La répartition de la population âgée de 10 à 19 ans selon la situation d'activité par âge et sexe

Situation d'activité	10-14 ans			15-17 ans			18-19 ans			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Occupé	46,3%	3,0%	25,0%	63,6%	3,2%	34,4%	24,5%	6,0%	14,9%	26,6%	15,9%	19,4%
Chômeur déjà travaillé	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,8%	0,3%	0,5%	0,8%	0,5%	0,6%
Chômeur cherchant un primo-emploi	14,1%	8,5%	11,3%	14,6%	7,8%	11,3%	33,4%	9,5%	21,0%	31,9%	20,3%	24,1%
Etudiant- Elève	22,5%	19,5%	21,1%	10,4%	9,3%	9,9%	29,7%	20,3%	24,8%	28,8%	24,3%	25,8%
Femme au Foyer	0,0%	52,2%	25,7%	0,0%	65,9%	31,8%	0,0%	54,6%	28,2%	0,0%	28,2%	19,0%
Handicapé	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Retraité	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Rentier	0,7%	1,8%	1,2%	0,4%	2,1%	1,3%	0,2%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%
Autre	16,0%	14,9%	15,5%	10,5%	11,5%	11,0%	11,0%	8,8%	9,9%	11,2%	10,2%	10,5%
Taux de chômage	23,4%	73,8%	31,3%	18,8%	71,1%	24,8%	58,3%	62,0%	59,2%	55,1%	56,7%	56,0%
Taux d'activité	60,5%	11,5%	36,3%	78,3%	10,9%	45,8%	58,7%	15,7%	36,5%	59,3%	36,7%	44,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Par rapport aux enfants de 10 à 14 ans, les résultats sont illustrés sur le graphique ci-dessus. Ils indiquent que 25% de cette fourchette d'âge se déclarent occupés au cours de la semaine précédant le passage de l'agent recenseur. Cependant une bonne part (11,4%) se déclare au chômage.

Si on compare ces résultats avec le taux de scolarisation dans la section précédente (voir Tableau 3.6) on constate que 31,5% de ce groupe ne fréquente pas l'école. Par conséquent, il est bien entendu que les parents des enfants déscolarisés font travailler leurs enfants ou leur font faire des travaux domestiques. En fait, cette approche est considérée comme un moyen de leur socialisation et de la motivation à leur prise en charge dans la vie.

Les résultats du tableau ci-dessus permettent de dévoiler les disparités selon le sexe et l'âge des enfants qui travaillent ou ceux qui se présentent sur le marché du travail.

En principe, on n'est pas dans les conditions de mesurer le chômage et l'activité de cette tranche d'âge. Cependant, en éliminant la condition d'âge requis pour cette classification, on peut dire que le taux de chômage des enfants de 10 à 14 ans atteint 31,3% et que le taux d'activité atteint 36,3%.

Ce qui mérite l'accentuation pour cette fourchette d'âge c'est le taux d'activité qui est plus élevé que le taux déclaré d'inactivité raisonnée par la fréquentation scolaire (21,1%). Cette situation paraît inquiétante, dans la mesure où elle indique que l'exploitation des familles de leurs enfants est relativement importante.

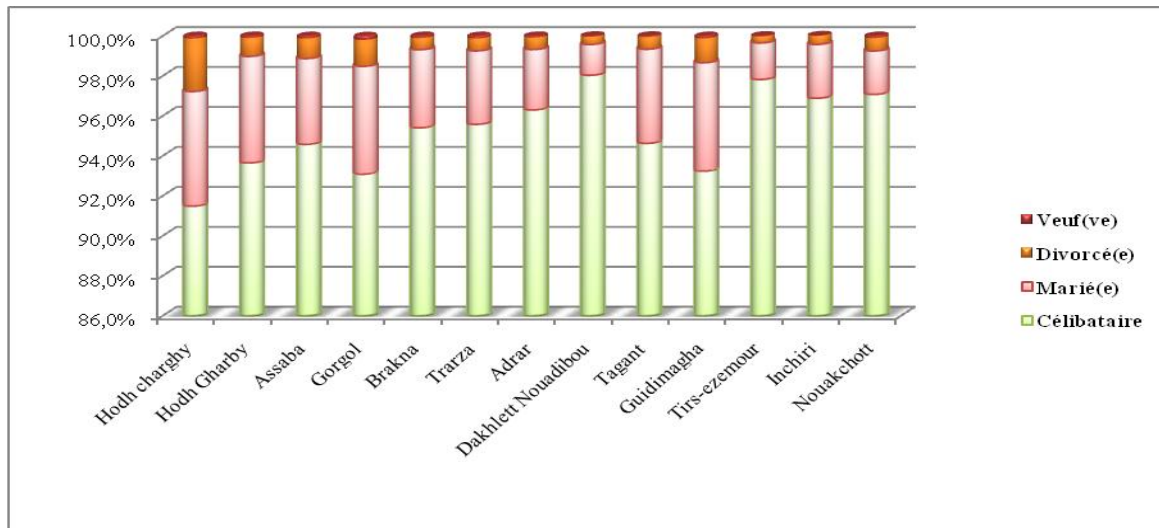
3.4.2.3. Mariage précoce

Avant d'attaquer l'analyse du profil des adolescents mauritaniens, l'accent sera mis sur la situation matrimoniale de cette catégorie d'âge, notamment les adolescentes. En effet, les traditions mauritaniennes dans le temps optent pour le mariage des jeunes filles à un âge précoce. Cette tradition demeure persistante, malgré les efforts fournis par les autorités administratives et la société civile, afin de combattre ce phénomène.

Les résultats du 4^e RGPH indiquent que 4% des filles en âge de scolarité obligatoire (10 à 14 ans) sont mariées au niveau national. Ce constat est plus répandu dans la population nomade avec un taux de 6,8%, puis dans le milieu rural avec un taux de 5,3%. Les urbains sont plus modérés avec un taux de 2,5%. Il est avéré par conséquent que la précocité de la nuptialité ou du mariage affectent davantage plus les filles nomades et rurales que les filles urbaines (voir Tableau 5 en Annexe).

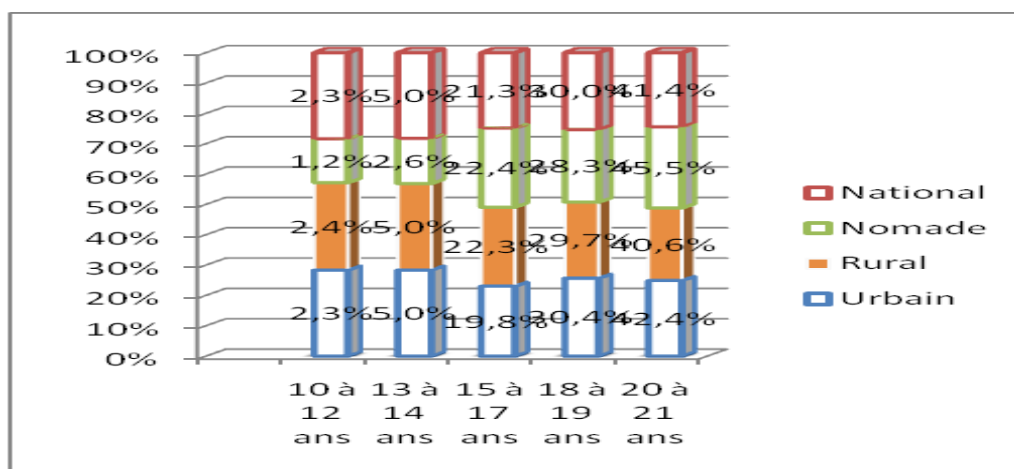
Par rapport aux différentes wilayas, on constate que les filles des wilayas renfermant une population importante des nomadismes et des ruraux (Hodh Chargui, Gorgol, Guidimagha) sont plus exposées au mariage précoce que les filles des wilayas plus urbanisées (Nouakchott, Nouadhibou, Tiris Zemmour). Le graphique ci-dessous illustre ces résultats par wilaya.

Graphique 3-14 : Répartition des filles âgées de 10 à 14 ans par wilaya de résidence selon l'état matrimonial



Par rapport à la répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge de la fille mère, les résultats montrent qu'une part importante des filles (2,3%) a donné naissance prématurément avant l'âge de 13 ans. Cette part est presque la même pour les filles sédentaires (urbaines et rurales). En revanche, les filles nomades de cette catégorie d'âge ne procréent qu'avec un taux de 1,2%, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 3-15 : Répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères et le milieu de résidence



3.4.3. L'adolescence (15 à 17 ans)

L'« adolescence » est une période de la vie de l'enfant qui se caractérise par des transformations physiologiques et psychologiques, et qui est normalement consacrée à la préparation de l'enfant à l'entrée dans la vie sociale, économique et citoyenne hors du foyer parental.

Dans le cadre de la présente étude, est considéré comme adolescent tout individu appartenant au groupe d'âges 15 à 17 ans. C'est une phase déterminante dans le cycle de vie et peut avoir des conséquences énormes sur le développement d'un pays. C'est ainsi qu'il est important de voir à partir des données du 4^e RGPH, quelles sont les catégories qui basculent dans la délinquance juvénile et qui ultérieurement se retrouvent dans un désœuvrement total dans une société de plus en plus individualiste.

Il importe dans cette partie de mettre l'accent sur le profil démographique de cette couche de la population qui se prépare pour prendre des responsabilités dans la société. Les résultats du 4^e RGPH indiquent que le nombre des enfants de 15 à 17 ans s'élève à 221.638 individus, dont 108.556 adolescents et 113.082 adolescentes.

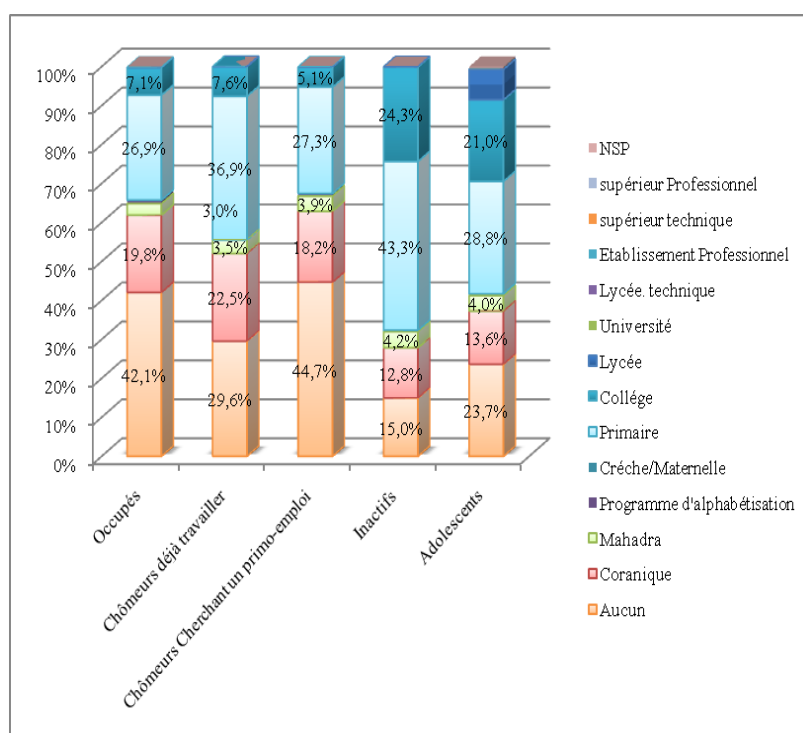
Par conséquent, les adolescents représentent 12,4% de la population des enfants de moins de 18 ans en 2013 et 6,3% de l'ensemble de la population nationale (voir tableau 3.4 plus haut). Les adolescentes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins avec un rapport de masculinité de 96%. Le rapport de masculinité est plus faible pour le milieu rural (89,3%) que pour le milieu urbain (102,7%) et pour les nomades (107,1%).

Le taux de fréquentation scolaire de la population dont l'âge est de 15 à 18 ans pour l'année scolaire 2012-2013 atteint 40%. Ce taux cache des disparités selon le milieu de résidence et ceci quelque soit le sexe de l'adolescent. En effet, il atteint 52,8% pour le milieu urbain contre seulement 28,2% pour le milieu rural. Par rapport à cette tranche de la population qui vit dans le milieu nomade, le taux de fréquentation scolaire n'atteint que 13,2%.

En ce qui concerne l'activité économique, les résultats indiquent que 34,4% de cette tranche d'âge (15-17 ans), se déclarent occupés au cours de la semaine précédant le passage de l'agent recenseur. Cependant, une part importante se déclare au chômage (11,3%).

Si on compare ces résultats avec le taux de scolarisation (40%), on constate qu'environ 60 % de ce groupe ne fréquentent pas l'école. Le Tableau 3.7 met en exergue les disparités selon le sexe des adolescents qui travaillent ou ceux qui se présentent sur le marché du travail. En principe, on ne peut pas mesurer le chômage selon l'approche éliminatoire du BIT. Cependant, les résultats du 4^e RGPH montrent que le taux d'activité de cette tranche d'âge est de 45,8% et le taux de chômage atteint 24,8%.

Graphique 3-16 : Répartition des adolescents selon le niveau d'instruction et la situation dans l'activité



Il importe d'évoquer que le travail des adolescents est considéré comme moyen d'éducation, d'apprentissage et de préparation à la vie et de formation sur les valeurs et normes sociales et morales.

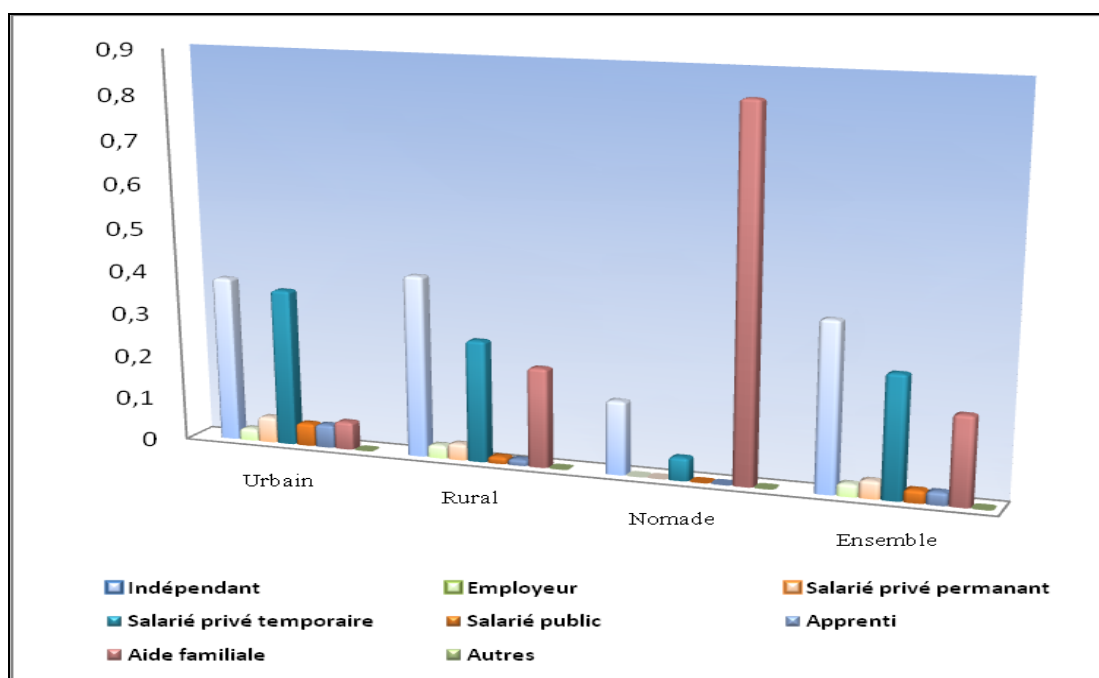
Par ailleurs, cette période transitoire de la vie humaine nécessite une analyse comparative entre la situation dans l'activité des adolescents et leur niveau d'instruction. Le graphique ci-dessus ainsi que le Tableau 7 en Annexe

illustrent cette comparaison.

La connaissance du statut des adolescents dans les activités couramment exercées par cette couche de la population potentiellement active, peut aider à mieux comprendre les problèmes qui se posent pour la première présentation sur le marché du travail. Sous des contraintes d'ordre méthodologique, on se limite à une description de la situation dans l'activité et le statut d'occupation de l'emploi de ceux qui se déclarent occupés à la période de référence.

La situation de l'adolescent dans la profession qui exerçait à la période de référence est illustrée sur le graphique ci-dessous, qui indique que 38,7% de cette population en situation transitoire étaient des « indépendants », 28,1% des « salariés temporaires » et 20,8% des « aides familiaux ». Les autres statuts d'occupation ne représentent au niveau national que des proportions dérisoires (moins de 5%).

Graphique 3-17 : Les adolescents par milieu et mode de résidence selon le statut d'occupation



On constate visiblement que les résultats cachent des disparités importantes par milieu de résidence et par sexe (Voir graphique ci-dessus et Tableau 8 en annexe).

4. Les jeunes

La jeunesse constitue l'un des stades du développement le plus important de l'individu. C'est la phase transitoire de l'enfance pour la vie adulte, de la situation d'assistée à celle de responsable. Elle implique pour cela une attention particulière car c'est sur elle que repose l'espoir du développement d'un pays, dans la mesure où elle constitue l'énergie renouvelable de l'offre du travail. Aussi mérite-t-elle d'avoir l'encadrement nécessaire lui permettant de relever les défis majeurs auxquels la nation fait face. Il est donc indispensable que cette jeunesse soit bien formée en vue d'acquérir une bonne éducation et des compétences appropriées qui sont les composantes décisives d'un bon départ dans le marché du travail, et par conséquent, d'une bonne intégration aux plans social et économique.

Le Gouvernement mauritanien, à travers le CSLP 3 vise à protéger les jeunes contre les fléaux actuels qui les menacent tels que les drogues, les IST, le VIH/SIDA et l'immigration clandestine ; et mettre en œuvre une politique de mobilisation et d'encadrement de jeunes à travers des activités socio-éducatives et sportives. L'effort portera sur: (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse ; (ii) l'organisation de campagnes de sensibilisation sur le VIH-SIDA ; (3) la construction et la réhabilitation de maisons des jeunes au niveau des chefs lieux de Wilayas et de Moughataas ; (4) la formation de cadres de la

jeunesse pour le suivi et l'encadrement des structures, des associations et des mouvements de jeunes ; et (vi) la redynamisation des Réseaux et Associations de jeunes.

Les autorités publiques, qui ont toujours fait de la jeunesse leur préoccupation majeure, veulent assurer l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien être et à leur insertion socioéconomique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la nation.

L'objectif de ce chapitre est de faire le bilan de cette population en termes de ressources humaines. Avant d'y parvenir, il est important d'examiner son profil démographique à travers ses principaux traits caractéristiques (volume, structure par sexe et répartition spatiale).

4.1. Caractéristiques sociodémographiques des jeunes

4.1.1. Profil démographique des jeunes

La population des jeunes âgés de 15 à 24 ans est constituée de 663.844 individus dont 343.249 femmes et 320.595 hommes, soit 18,8% de la population totale. Autrement dit, sur l'ensemble de la population mauritanienne, 1 personne sur 5 est jeune (âgée de 15 à 24 ans). Ceci est révélateur du poids important que représente cette population, et partant, de l'atout qu'elle peut constituer si les ingrédients nécessaires à sa valorisation sont réunis, ou à l'inverse, du fardeau qu'elle peut représenter pour les pouvoirs publics si les dispositions nécessaires pour assurer son encadrement ne sont pas à la hauteur.

Par rapport à la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans, il a été dénombré 1.134.722 individus, soit 32,1% de la population totale, un tiers de la population mauritanienne au sens du MJS.

4.1 : Répartition de la population des jeunes par milieu de résidence selon le sexe

		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion par rapport à la population du milieu (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
Jeunes de 15 à 24 ans	Urbain	175577	167966	343543	20,1%	9,7%	104,5%
	Rural	138675	169668	308343	17,5%	8,7%	81,7%
	Nomade	6342	5616	11958	18,0%	0,3%	112,9%
	Ensemble	320595	343249	663844	18,8%	18,8%	93,4%
Jeunes de 15 à 34 ans	Urbain	307800	296512	604312	35,3%	17,1%	103,8%
	Rural	223035	286590	509625	28,9%	14,4%	77,8%
	Nomade	11180	9606	20786	31,3%	0,6%	116,4%
	Ensemble	542014	592708	1134722	32,1%	32,1%	91,4%
Population	Urbain	869654	840450	1710103	-	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	-	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	-	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	-	100,0%	97,1%

Source : RGPH 2013

La distribution selon le sexe indique qu'il a été dénombré 542.014 hommes et 592.708 femmes. Ces chiffres montrent que la population des jeunes mauritaniens âgés de 15 et 34 ans compte plus de femmes que d'hommes. Ceci est clairement exprimé par le rapport de masculinité qui est de 91,4% au niveau national, dont 103,8% pour le milieu urbain et 77,8% pour le milieu rural contre 116,4% pour les nomades (voir Tableau ci-dessus).

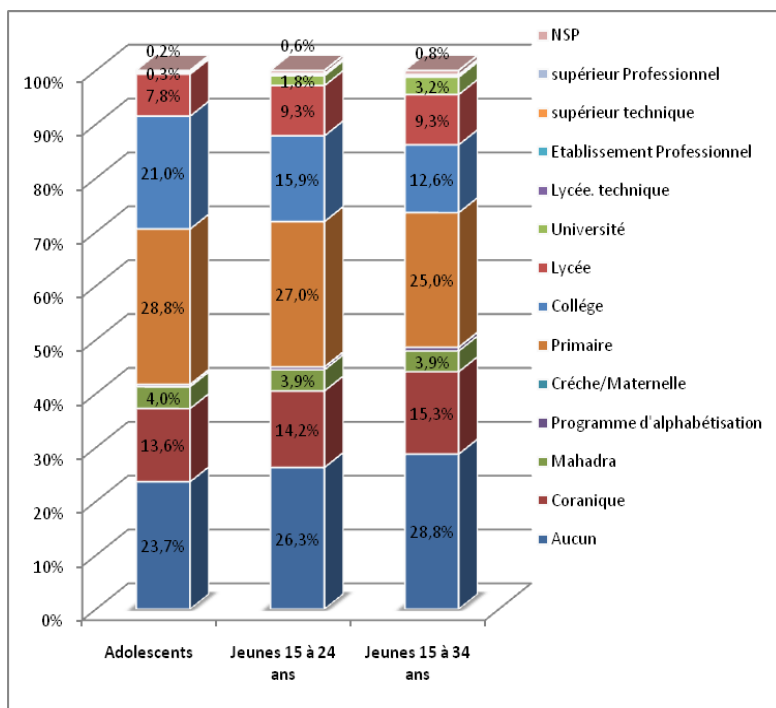
Par rapport au milieu de résidence, 604.312 jeunes (dont 307.800 hommes et 296.512 femmes) ont été dénombrés en milieu urbain contre 509.625 jeunes (dont 223.035 hommes et 286.590 femmes) en milieu rural ; soit 35,3% de la population urbaine contre 28,9% de la population rurale.

Par ailleurs, les nomades ne comptent que 20.786 jeunes (dont 11.180 hommes et 9.606 femmes). Les jeunes nomades de 15 à 34 ans représentent 31,3% de la population nomade.

4.1.2. Jeunesse et éducation

Les résultats tirés du 4^e RGPH indique que le taux d'alphabétisation de la population mauritanienne est de 63,7% en 2013. Il montre des disparités selon le sexe : 68,7% pour les hommes contre 59% pour les femmes ; la résidence : 78,8% pour les urbains et 48,4% pour les ruraux contre 34% pour les nomades ; la wilaya : passant de 35,2% au Guidimagma à 89,1% à Inchiri (voir Tableau 9 en Annexe).

Graphique 4.1 : Les jeunes et les adolescents par niveau d'instruction



L'analyse de l'éducation des jeunes tient compte de deux populations cibles : à savoir les jeunes au sens des Nations Unies (15 à 24 ans) pour les besoins d'évaluation des progrès réalisés par rapport à l'atteinte des OMD et les jeunes au sens du MJS (15 à 34 ans) pour la prise en compte de certaines préoccupations gouvernementales.

Pour comprendre donc les besoins réels en formation de cette fourchette d'âge, il est essentiel en amont de savoir la répartition de celle-ci selon le niveau d'instruction. Le

graphique ci-contre propose une répartition de la population des jeunes selon les deux définitions. Le Tableau 10 en Annexe fournit également des résultats plus explicites.

4.2. Caractéristiques socioéconomique des jeunes

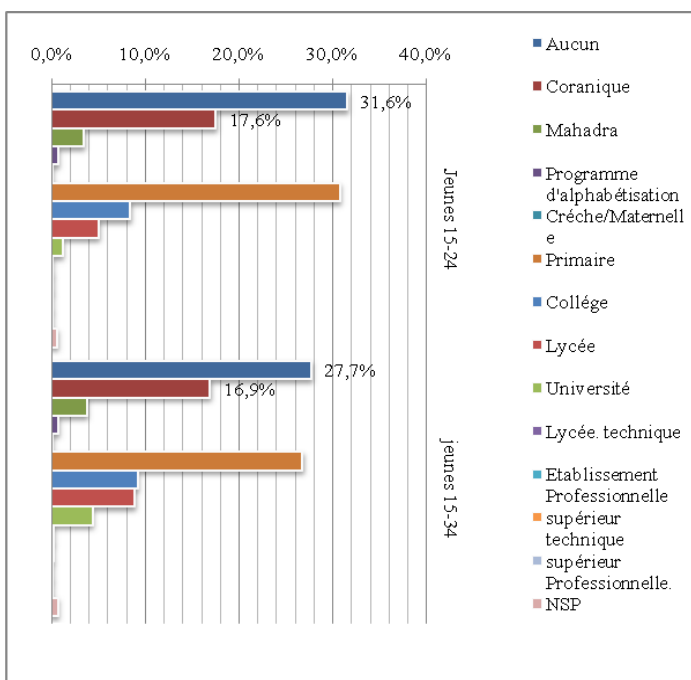
L'environnement économique ne produit pas encore les effets escomptés sur le marché du travail. En effet, trop nombreux sont les jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer dans le monde du travail, même lorsqu'ils sont titulaires de diplômes officiellement reconnus. Le taux de chômage chez les jeunes demeure élevé : 50,7% pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans et 37,1% pour les jeunes âgés de 15 à 34 ans.

Beaucoup de jeunes, même lorsqu'ils travaillent, mettent leurs compétences et leurs qualifications au service des activités qui ne correspondent pas toujours aux emplois qu'ils devraient exercer. Les niveaux de chômage et de sous-emploi restent considérablement élevés en milieu urbain, notamment à Nouakchott, du fait de la pression démographique qui accélère l'arrivée des jeunes migrants sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, la majorité des jeunes issus du milieu rural, à la recherche d'un premier emploi, sont sans qualification professionnelle et même lorsqu'ils ont été à l'école, leur niveau d'instruction ne facilite pas non plus leur accès à un emploi décent. Dès lors, les segments précaires de l'emploi de l'économie informelle constituent le lieu de refuge par défaut pour cette catégorie d'acteurs sociaux.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de structures en vue de juguler le problème du chômage au sein de cette population. Pour que l'enseignement s'adapte au marché du travail, il a été créé un Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dont l'une des missions essentielles est de tirer les leçons de l'évolution du marché de travail. Deux structures sont au centre du dispositif pour la formation professionnelle et la promotion de l'emploi des jeunes : l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et l'Agence Nationale pour la Promotion et l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ).

4.2.1. Jeunesse et activités économiques



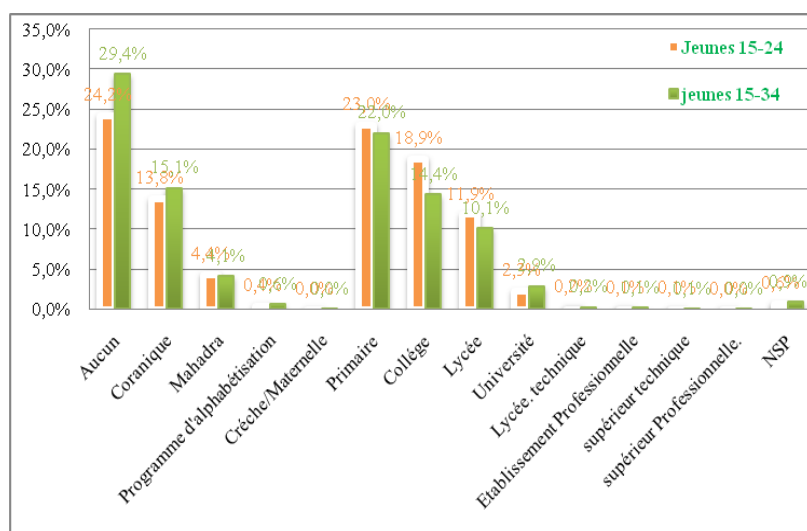
Graphique 4.2 : Répartition des jeunes occupés selon le niveau d'instruction

En Mauritanie, la participation des jeunes à l'activité économique a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Aussi est-il indispensable de connaître les caractéristiques socioéconomiques des

jeunes parallèlement à leur niveau d'instruction, ainsi que les principales caractéristiques des emplois qu'ils sollicitent en vue de définir les politiques et programmes destinés à améliorer leurs conditions de vie. Une telle disposition pourrait également permettre d'évaluer l'impact des actions menées en leur faveur en vue de canaliser efficacement cette force vive vers le développement du pays.

Le 4^e RGPH a permis de dénombrer les jeunes actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. Il a également classé les actifs occupés suivant le secteur de l'emploi. Partant de toutes ces informations, l'on a pu élaborer un certain nombre d'indicateurs qui rendent compte de la situation sociale et économique des jeunes à travers : (i) l'examen du volume et de la structure de la population active des jeunes selon certaines caractéristiques socio-économiques ; (ii) l'analyse des problèmes du genre, du niveau d'instruction par rapport à la participation des jeunes à l'activité économique ; (iii) l'évaluation de l'ampleur du chômage et ; (iv) l'identification des principaux secteurs investis par la jeunesse active occupée.

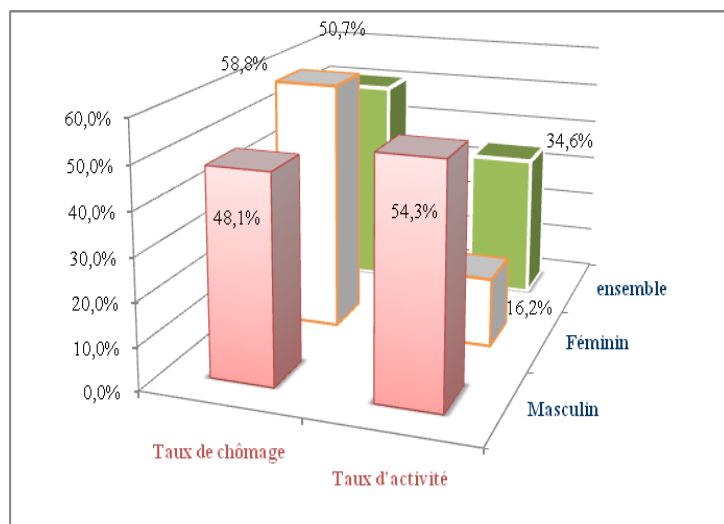
Graphique 4.3 : Répartition des jeunes inactifs selon le niveau d'instruction



Pour chaque point examiné, l'analyse se fera d'abord par rapport aux jeunes au sens des Nations Unies (15 à 24 ans) afin de permettre non seulement de faire les comparaisons au niveau international, mais aussi pour faciliter l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux différents OMD. L'analyse se fera ensuite par

rapport aux jeunes tels que définis par le MJS (individus appartenant à la tranche d'âges 15 à 34 ans révolus) pour la satisfaction des préoccupations gouvernementales.

Le taux d'activité des jeunes est un taux spécifique qui mesure la main-d'œuvre disponible au sein d'une population donnée dans un pays. Cet indice exprime le rapport entre la population des jeunes actifs d'un groupe donné (15 à 24 ans ou 15 à 34 ans selon le cas) sur la population



potentiellement active du groupe d'âges considéré.

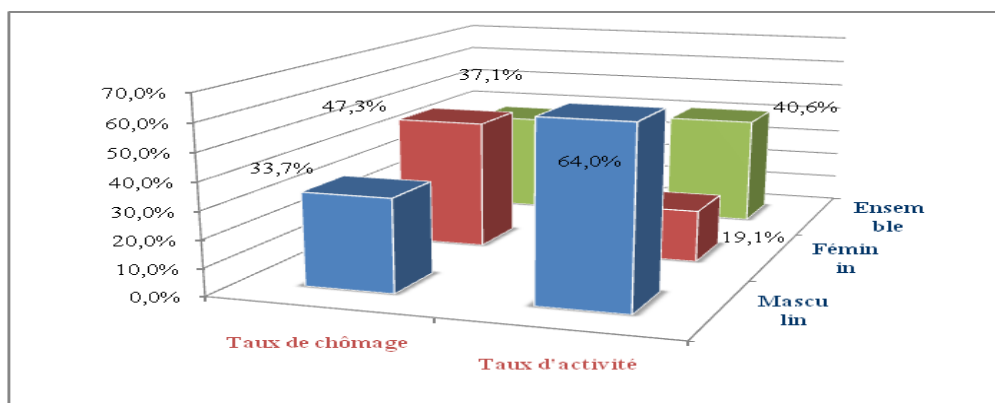
Graphique 4.4 : Répartition des jeunes (15 à 24 ans) par situation dans l'activité selon le sexe

La population active s'oppose à la population inactive qui représente l'ensemble des personnes en âge de travailler mais qui, pour une raison ou une autre, ne participent pas effectivement et ne sont pas prêtes à participer à la production des biens et des services et ne cherchent pas à y participer.

Concernant la première catégorie de jeunes, sur une population totale de 663.844 jeunes, le 4^e RGPH a permis de dénombrer 229.786 jeunes actifs (174.227 jeunes-hommes et 55.559 jeunes-filles). Soit un taux d'activité de 34,6% observé au niveau national (voir Graphique ci-dessus).

Ce taux cache des disparités selon le sexe : il atteint 54,3% pour les hommes contre 16,2% pour les femmes.

Graphique 4.5: Répartition des jeunes (15 à 34 ans) par situation d'activité selon le sexe



Pour la deuxième catégorie, sur une population totale de 1.134.724 jeunes, on a dénombré 460.413 jeunes actifs, soit un taux d'activité de 40,6% observé au niveau national (voir Graphique ci-dessus). Ce taux est de 64% pour les jeunes-hommes, contre 19,1% pour les jeunes-femmes de cette catégorie d'âge. Les résultats du 4^e RGPH sur le sujet sont plus explicités dans le Tableau 12 en Annexe.

Comme indiqué plus haut, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Il indique l'importance de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services dans l'économie nationale (offre de travail disponible). Il permet par conséquent d'estimer la part de la force disponible du travail dans la force potentielle du travail.

Par ailleurs, le taux de chômage est le rapport entre la population au chômage et la population active. Il permet en particulier, d'évaluer la part de la demande d'emplois et celle de l'offre d'emploi sur le marché pour une période de référence.

Dans ce contexte, on se limite à ce que permet le questionnaire du RGPH 2013. En particulier, ce questionnaire, comme tous les questionnaires qui ne sont pas spécialisés à l'emploi, ne retrace pas la situation dans l'activité d'un individu à travers les questions susceptibles à y classer selon les normes standards.

4.2.2. Les jeunes occupés

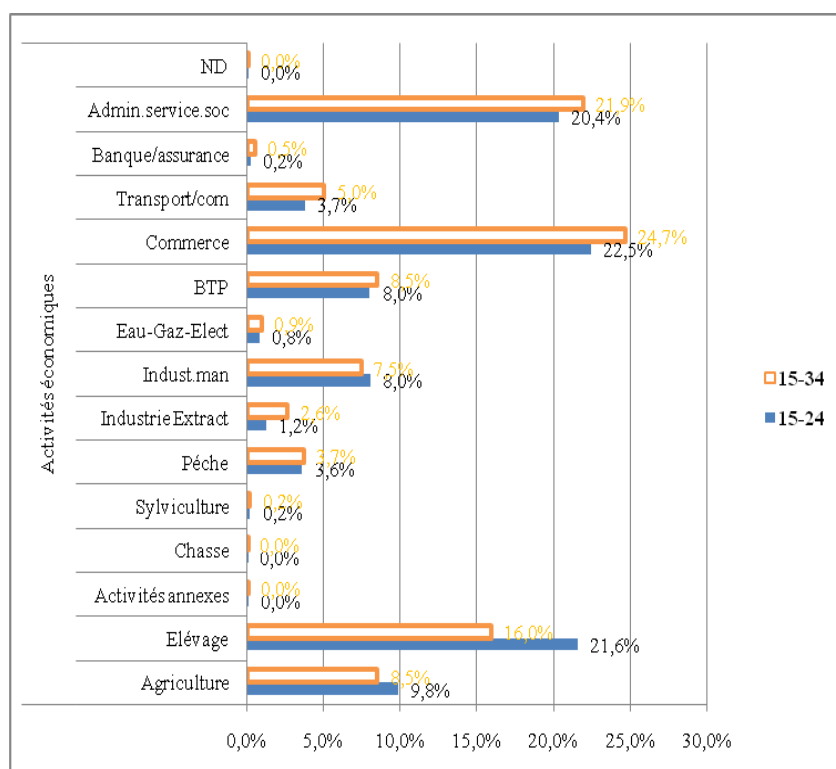
La population active occupée est la partie de la population active qui exprime l'offre d'emploi d'un marché de travail pour une période de référence. En d'autres termes, Elle représente la force de travail en âge de travailler qui participent effectivement à la production des biens et des services.

Par rapport aux jeunes de 15 à 24 ans, sur une population totale de 229.786 jeunes actifs, le 4^e RGPH a dénombré 113.397 jeunes occupés. Soit un taux d'occupation de 49,3% observé au niveau national. Ce taux varie selon le sexe : 51,9% pour les jeunes hommes contre 41,2% pour les jeunes femmes.

Pour la deuxième catégorie des jeunes (15 à 34 ans), on compte 289.657 jeunes occupés, sur une population totale de 460.413 jeunes actifs, soit un taux d'occupation de 62,9% observé au niveau national. Ce taux est de 66,3% pour les jeunes-hommes, contre 52,7% pour les jeunes-femmes.

La connaissance du niveau de participation des jeunes à l'activité économique est un point de départ pour aider les décideurs nationaux à répondre à la préoccupation centrale de création d'emploi pour cette tranche vive de la population. Puis, il est essentiel de connaître les activités économiques des jeunes et leurs niveaux d'instruction, en vue de définir des politiques adéquates à la formation et les ambitions de ce groupe qui constitue l'énergie de la nation. Un tel diagnostic pourrait également faciliter l'évaluation de l'impact de l'action publique menée dans ce sens, la révision et la conception des programmes réalisables, susceptibles à réduire le chômage des jeunes, qui constitue un défi majeur.

Graphique 4.6 : Répartition des jeunes par activité économique selon le catégorie d'âge



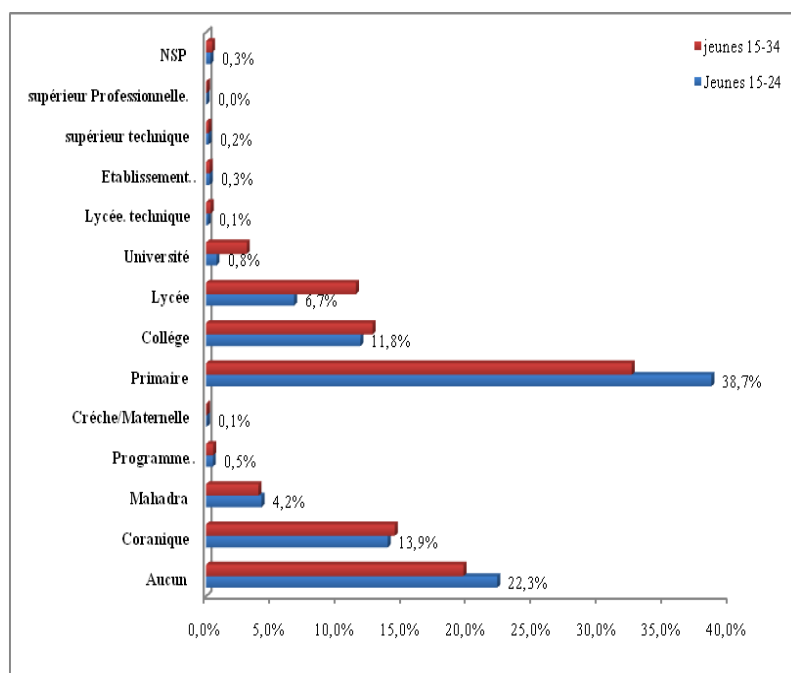
L'analyse des résultats du 4^e RGPH selon l'activité économique montre que le Commerce est le premier pourvoyeur d'emploi de la population jeune avec 22,5% des employés jeunes de 15 à 24 ans et 24,7 des employés jeunes de 15 à 34 ans. En deuxième position se place l'Administration et les services sociaux avec un taux allant respectivement de 20,4% à 21,9% pour les deux tranches d'âge.

L'élevage se situe en troisième position avec 21,6% et 16% respectivement pour la première et la deuxième catégorie des jeunes. Puis l'agriculture (9,8% et 8,5%) ; le BTP et l'industrie Manufacturière offrent chacun d'eux 8% de l'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et respectivement 8,5% et 7,5% des emplois des jeunes de 15 à 34 ans.

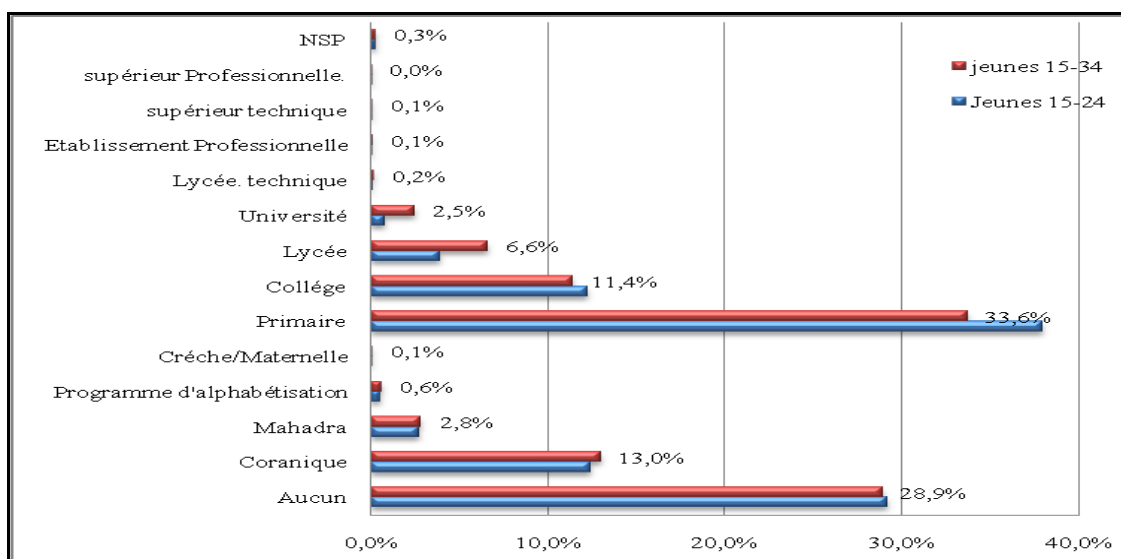
4.2.3. Jeunesse et chômage

Le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est élevé. Il est estimé en 2013 à près de 51%, selon les résultats du 4^e RGPH (voir Graphique 4.5 plus haut). Concernant cette première catégorie de jeunes, il a été dénombré 116.390 chômeurs (dont 112.118 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 229.786 jeunes actifs de cette catégorie, soit une part de 96,3% des demandeurs d'un primo-emploi. Le taux de chômage cache des disparités selon le sexe, il atteint environ 48% pour les jeunes hommes, contre près de 59% pour les jeunes filles.

Graphique 4.7 : Répartition des jeunes chômeurs ayant déjà travaillé selon le niveau d'instruction



Graphique 4.8 : Répartition des jeunes chômeurs demandeurs d'un primo-emploi selon le niveau d'instruction



Par rapport aux jeunes hommes de cette catégorie d'âge, le 4^e RGPH a permis de dénombrer 83.746 chômeurs (dont 80.443 sont des demandeurs d'un primo-emploi), soit une part de 96,1% des demandeurs d'un primo-emploi. En revanche, il a été dénombré 32.644 jeunes filles chômeuses de cette catégorie d'âge (dont 31.675 sont des demandeuses d'un primo-emploi), soit une part de 97% des demandeuses d'un primo-emploi (voir Tableau 14 et Tableau 15 en Annexe).

Partant de la deuxième version qui suppose que la jeunesse s'étale sur l'âge de 15 à 34 ans, le chômage est aussi élevé par rapport à la population totale, mais il est moins rude que pour la première catégorie d'âge. Il est de 37,1% en 2013 (environ 33,7% pour les jeunes hommes et 47,3% pour les jeunes femmes) selon les résultats du 4^e RGPH (Graphique 4.1 plus haut). Il a été dénombré 170.755 chômeurs (dont 159.174 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 460.413 jeunes actifs de cette catégorie, soit une part de 93,2% des demandeurs d'un primo-emploi.

Dans cette catégorie d'âge, le 4^e RGPH a permis de chiffrer 117.081 jeunes hommes chômeurs (dont 108.013 sont des demandeurs d'un primo-emploi), soit une part de 92,3% des demandeurs d'un primo-emploi. Concernant les jeunes filles de cette catégorie d'âge, il a été dénombré 53.674 jeunes filles chômeuses (dont 51.161 sont des demandeuses d'un primo-emploi), soit une part de 95,3% des demandeuses d'un primo-emploi.

Il est cependant constaté que le chômage a tendance à être plus fort parmi les populations les moins instruites. Les résultats indiquent que les jeunes qui n'ont aucun niveau représentent plus de 20 % des jeunes chômeurs. Ainsi les jeunes qui ont un niveau coranique ou primaire représentent plus de 47% et le niveau secondaire et Mahdra représentent 29% de la population des jeunes chômeurs. Par contre, les jeunes qui ont un diplôme supérieur ne représentent que moins de 4%.

Même si le chômage ne semble pas être discriminant entre les zones rurales et urbaines, les jeunes de 15 à 24 ans et les jeunes de 15 à 34 ans représentent respectivement 52,2 % et 76,5% des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les taux de chômage en Mauritanie ont tendance à être les plus forts parmi les populations les moins instruites. Les jeunes non titulaires de diplôme universitaire représentent plus de 96% des jeunes chômeurs.

Les pressions sur le marché du travail vont vraisemblablement perdurer à moyen terme en raison des facteurs suivants :

- La dynamique démographique : en raison d'une population jeune (les moins de 25 ans représentent 63% du total de la population) et d'une augmentation des taux de participation, 53.000 nouveaux demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché, soit une augmentation annuelle de 5% de la population active.
- L'absence d'opportunités d'emploi dans des industries à forte intensité de main d'œuvre : Les secteurs les plus développés de l'économie, telle que l'industrie minière, se propagent peu au reste de l'économie et ne sont que peu créateurs d'emplois (moins de 3% du total des emplois). Le secteur agricole, qui a absorbé un quart de toute la population active la dernière décennie, a fait l'objet de faibles investissements en raison d'une croissance timide, qui aggrave à son tour les perspectives pour les nouveaux demandeurs d'emploi. En outre, l'absence d'industries à forte intensité de main-d'œuvre, tels que le tourisme et le textile d'habillement, limite encore les opportunités d'emploi. Ces postes sont pour la plupart, cependant, dans le secteur informel.
- L'inadéquation des compétences : Plus de 60 % des PME en Mauritanie considèrent que le manque de compétences des demandeurs d'emploi constitue un grave obstacle à la croissance. Cela traduit le faible niveau d'éducation de la population active, la Mauritanie étant nettement en retard par rapport aux autres pays de la région en particulier au niveau de l'école secondaire et de l'enseignement universitaire. Seuls 17% des élèves de terminale ont obtenu le baccalauréat nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur et moins d'un tiers du total des étudiants en enseignement supérieur technique et scientifique ont obtenu leur diplôme. L'inadéquation formation/emploi enregistrée a plutôt contribué à aggraver le chômage, notamment celui des jeunes qui sont amenés à se réfugier le plus souvent dans l'économie informelle pour la survie, phénomène amplifiant le chômage déguisé (ERE-SI 2012).

À court terme, le secteur primaire restera le principal employeur en Mauritanie. Compte tenu du peu d'opportunités d'emploi dans le secteur public (moins de 2.000 salariés devraient prendre leur retraite dans les cinq prochaines années) et de la forte intensité de capital du secteur minier, c'est le secteur primaire qui aura le lourd fardeau d'absorber la quasi-totalité des nouveaux arrivants sur le marché du travail, alors que son potentiel demeure inexploité.

Pour maintenir le taux de chômage des jeunes au niveau actuel, le secteur primaire devra intégrer 80 % des nouveaux demandeurs d'emploi, ce qui signifie que le nombre d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche devrait augmenter de 6,5 % par an, soit l'équivalent d'une hausse de 10 % de leur valeur ajoutée.

Pour réduire sérieusement le chômage, la Mauritanie doit tirer pleinement parti de ses vastes ressources naturelles (terres fertiles sous-exploitées, absence d'élevage et d'industries liées à la pêche). Le gouvernement a récemment pris les initiatives suivantes :

- Réhabilitation de près de 6.000 hectares de terres agricoles et octroi de concessions à long terme, notamment à un certain nombre de demandeurs d'emploi diplômés ;
- Déblaiement des épaves du port maritime de Nouadhibou avec l'assistance de l'UE et construction de deux ports de pêche destinés à améliorer l'infrastructure portuaire ;
- Création de plusieurs écoles d'enseignement technique et professionnel pour les jeunes, afin de remédier à l'inadéquation des compétences ;
- Octroi d'incitations aux industries viables à forte intensité de main-d'œuvre, essentiellement dans des secteurs naissants tels que l'élevage de volailles, les abattoirs modernes et la production laitière.

À moyen terme, le renforcement du climat des affaires et la réforme du système éducatif seront essentiels pour pérenniser la création d'emplois. Une croissance soutenue devra être entraînée par le secteur privé. Dans cette perspective, il est crucial de remédier aux lacunes du climat des affaires et aux insuffisances d'infrastructures qui entravent le développement d'industries fortement créatrices d'emplois (agroalimentaire, textile, tourisme, etc..). L'amélioration de la qualité de l'éducation par une réforme du système de formation des enseignants et la réorientation des filières d'enseignement vers les besoins du secteur privé permettraient enfin d'inciter plus les entreprises à embaucher.

4.3. Accès au crédit

Pour jouer un rôle moteur dans leur famille et dans la communauté, les jeunes ont besoin d'exercer un emploi décent, synonyme d'une insertion réussie aux doubles plans social et économique. Le secteur d'emploi que l'on qualifie de formel ou d'informel se rapporte au domaine de l'économie où l'emploi est exercé par le jeune.

Certains jeunes arrivent à s'insérer au sein d'entreprises structurées telles que les administrations publiques, les entreprises publiques et parapubliques, les entreprises privées, les emplois dans les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les établissements scolaires ; mais la plupart ont recours à l'économie informelle regroupant les activités menées par des entreprises ou des unités de production à caractère individuel ou familial dans le domaine de l'artisanat, du petit commerce, de la fabrication d'articles divers et de petits services. On y trouve toutes les catégories de population, indépendamment du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, etc. Ce type d'économie, qui exige généralement un faible niveau de qualification, se caractérise le plus souvent par un investissement rudimentaire. Les activités reposent sur des mécanismes institutionnels informels pour le crédit qui rendent cette catégorie très vulnérable.

Les données du RGPH 2013 ne permettent malheureusement pas d'analyser l'inaccessibilité des jeunes au crédit formel. Les données existantes sont celles de l'ANAPEJ où les critères d'éligibilité ne sont pas uniformes et le suivi-évaluation fait défaut. La mise en place de la

Caisse Dépôt et Développement (CDD) devrait permettre de donner une nouvelle chance aux jeunes qui sont dans l'innovation. Mais comme le secteur agricole a été identifié pourvoyeur d'emploi pour les années à venir, l'amélioration de l'accès au crédit, s'avère nécessaire, notamment par une restructuration de l'Union des Coopératives Agricoles de Crédit (UNCACEM) et par le biais de la micro finance.

Conclusion

La présente étude, menée essentiellement à partir des données du Quatrième Recensement Démographique, a permis de faire la lumière sur la situation sociale et économique des enfants et des jeunes en Mauritanie au regard des politiques et programmes mis en place en vue d'assurer l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est ainsi que l'on a procédé à l'analyse de certains phénomènes susceptibles d'influencer les conditions de vie présente et future de cette population, à travers l'évaluation et l'évolution du niveau des principaux indicateurs y afférents.

Pour une bonne planification des besoins de cette catégorie en matière de santé, d'éducation, de formation et d'emploi, l'analyse minutieuse du profil démographique des enfants et des jeunes a montré que la population mauritanienne est caractérisée par une extrême jeunesse.

Au niveau national, les enfants et les jeunes représentent la couche la plus importante en termes de poids démographique au sein de la population mauritanienne dont l'âge médian est de 17 ans au niveau national avec 19 ans pour le milieu urbain et 15 ans pour le milieu rural. Ainsi, la population rurale est plus jeune que la population urbaine. De même, la population masculine dont l'âge médian est de 17 ans est relativement plus jeune que la population féminine dont l'âge médian est de 18 ans.

Les enfants forment un ensemble hétérogène constitué de plusieurs groupes spécifiques que sont la petite enfance (17,4%), l'enfance (44,3%) et l'adolescence (6%). Pour toutes ces catégories, le rapport de masculinité qui indique le nombre d'hommes pour 100 femmes est supérieur à 100%.

Par rapport à l'éducation qui constitue un aspect fondamental des droits humains en général et des droits de l'enfant en particulier, l'analyse différentielle de la fréquentation scolaire a déduit l'existence d'énormes disparités entre la scolarisation des enfants des ménages riches et celle des enfants des ménages pauvres. Ces derniers sont ceux qui, naturellement, présentent des risques élevés de déscolarisation ou de marginalisation scolaire. Il a également été observé que la scolarisation est une fonction croissante du niveau d'instruction des chefs de ménage.

En ce qui concerne le droit à la santé de l'enfant, l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer son état de santé a montré qu'une bonne proportion d'enfants de moins de cinq ans vit quotidiennement dans des ménages ne disposant pas d'un minimum de

confort en mesure de leur garantir un développement sain. Le milieu rural est celui où les enfants de moins de 5 ans sont les plus affectés par les problèmes de manque d'eau salubre propre à la consommation. L'Etat se doit de renforcer les stratégies visant à mettre à la disposition des populations, de l'eau potable et un système d'assainissement idoine.

La Mauritanie, comme la plupart des pays, ne pourra pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015, mais une attention plus accrue devrait être accordée aux populations vulnérables. Il faudrait pour cela adopter des politiques ciblées et mettre en place des stratégies spécifiques visant à éliminer les inégalités persistantes entre riches et pauvres, entre ceux qui vivent dans les différents milieux (urbain, rural, nomade). Il est également urgent de multiplier et de mieux coordonner les interventions des organismes qui ont pour mission l'amélioration du bien-être des catégories menacées d'exclusion et de marginalisation. Ces interventions devraient en priorité viser les petites filles des zones rurales où les indicateurs d'évaluation du respect des droits de l'enfant présentent d'énormes disparités (liées au sexe et au milieu de résidence) par rapport à la moyenne nationale.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait davantage veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés et de salles de classe répondant aux normes-standard pour satisfaire une demande de plus en plus croissante et faire face au problème récurrent d'hivernage qui affecte l'éducation des enfants. Les efforts devraient également être orientés vers le développement de mesures incitatives pour l'éducation des enfants, et plus particulièrement celle des jeunes filles dont une bonne proportion en âge de scolarisation obligatoire éprouve encore de sérieuses difficultés à se maintenir dans le système éducatif, lorsqu'elles ne se trouvent pas tout simplement en marge de celui-ci. Les données du RGPH sur la catégorie de population (6-14 ans) montrent que le taux de fréquentation scolaire est seulement de 66% pour les filles contre 69% pour les garçons.

Pour ce qui est de la santé des enfants, certains indicateurs ont montré la gravité de la situation dans laquelle ils se trouvent. En Mauritanie, **XX%** d'enfants âgés de 0 à 5 ans des ménages n'ont pas toujours accès à l'eau salubre. Il est indispensable de faciliter l'accès à l'approvisionnement en eau salubre et de promouvoir la mise en place des installations d'assainissement hygiénique. Il s'agit des principales mesures pouvant contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité infanto-juvénile.

Le niveau d'instruction des jeunes est le reflet du faible niveau de leur scolarisation passée. Les jeunes de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction », qui constituent la catégorie la plus vulnérable, sont représentés par 28,8% de cette population au niveau national. Ce taux est de 26,3% pour les jeunes de 15 à 24 ans, 23,7% pour les adolescents. Les faibles niveaux d'alphabétisation réduisent les opportunités d'insertion aux plans social et économique des jeunes, qui connaissent des réelles difficultés à se procurer un emploi décent. En effet, les résultats du quatrième RGPH ont montré qu'une bonne proportion de la population active des jeunes est sans emploi. Et lorsque cette population des jeunes actifs est occupée, elle se retrouve majoritairement dans le secteur informel, alimentant ainsi le sous-emploi. Si l'on admet que la stratégie adoptée par le Gouvernement en vue de garantir le plein emploi aux

jeunes à travers la réalisation des grands projets structurants est de nature à susciter l'espoir, il est cependant urgent de promouvoir davantage l'auto emploi et de revitaliser le secteur privé dont la contribution à la croissance demeure encore relativement faible. Une intégration réussie des jeunes dans ce secteur suppose que leurs capacités techniques, managériales et financières soient renforcées, et que l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, prennent des mesures de nature à promouvoir davantage, pour cette catégorie, les possibilités d'exercer un travail indépendant.

S'il est vrai qu'en Mauritanie, les problèmes des enfants et des jeunes sont au centre des préoccupations gouvernementales, il n'en reste pas moins que beaucoup reste à faire. Seule une amélioration durable du tissu de l'économie est en mesure de garantir aux jeunes des emplois décents, gage de conditions de vie plus aisées et de meilleures possibilités de promotion individuelle et collective, et par conséquent de stabilité, de la paix et de la prospérité, d'où la nécessité de la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels dont certaines découlent des grandes orientations définies dans « Mauritanie *Vision 2030* » qui visent à faire de la Mauritanie un pays émergent à l'horizon 2030.

Recommandations

L'analyse de ce chapitre, à travers le quatrième RGPH, a permis d'avoir une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes ainsi que les principaux défis socioéconomiques auxquels ils font face. Le Gouvernement doit tirer les conclusions qui s'imposent et mettre en place une série de mesures pour améliorer la situation de cette catégorie importante de la population. Globalement, les recommandations tournent autour des actions suivantes :

- Améliorer les conditions de vie des enfants surtout dans le milieu rural ;
- Fournir une éducation de qualité, en développant les pratiques d'évaluation continue dans les classes et en réduisant le nombre d'établissements virtuels dans le milieu rural, afin de contribuer favorablement à une éducation efficiente pour les enfants en âge de scolarisation obligatoire ;
- Appliquer des mesures de protection sociale, comprenant l'amélioration de l'accès des enfants aux services sociaux (soins de santé, scolarisation obligatoire, loisirs des enfants, etc.) ;
- Renforcer le combat contre les pires formes de travail des enfants.
- Redynamiser les politiques de lutte contre la mortalité infantile ;
- Lutter contre le mariage précoce chez les jeunes filles et le divorce incontrôlé ;
- Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire dans toutes ses formes (les jardins publics, les centres d'insertions des enfants en situation difficile, les garderies communautaires, etc.) et rendre cette éducation accessible pour tous les enfants ;
- Réformer le système éducatif national, afin de lui rendre compétent à répondre aux exigences du marché du travail, tout en conservant l'identité nationale ;
- Redynamiser la formation technique et professionnelle en intégrant des modules comme (les langues, l'informatique, le Marketing, la gestion des PME, l'utilisation des outils

moderne de l'agriculture, etc.), tout en tenant compte des besoins variant du marché de travail ;

- Renforcer et redynamiser les politiques publiques visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- Accroître le soutien à l'économie rurale (modernisation de l'agriculture, développement de l'agriculture irriguée et de l'élevage intensif) en améliorant les services d'assistance technique, les infrastructures de soutien, les industries de transformation et de conservation et les routes ainsi que l'accès au crédit ;
- Créer plus d'opportunité d'emplois en développant les industries de transformation et diversifier l'économie nationale en renforçant le climat des affaires et en modernisant le secteur primaire et le secteur privé ;
- Remédier aux lacunes du climat des affaires et aux insuffisances d'infrastructures qui entravent le développement d'industries fortement créatrices d'emplois (agroalimentaire, textile, tourisme. etc.) ;
- Promouvoir davantage l'auto emploi et revitaliser le secteur privé dont la contribution à la croissance économique est importante.

Références bibliographiques

- FRANCK ARNAUD, **Démographie**, 30 janvier 2009.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, **Tome 5 Caractéristiques des personnes vulnérables au Bénin**, RGPH Bénin, 2003.
- ONS, **Manuel du 4ème RGPH**, 2012.
- MOULAY VESSAH Idriss & DJOUBEYROU Roland, **Situation sociale et économique des enfants et des jeunes ; Volume II - Tome 10**, 2006.
- Gora Mboup Bruno & Magloire Nouatin, **MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS**,

Annexes

Tableau 1 : Répartition des enfants selon leur âge révolu par rapport au sexe

Age révolu	Masculin	Féminin	Ensemble
0	61704	58100	119804
1	56521	53233	109754
2	68103	63336	131439
3	68767	65256	134024
4	61122	58549	119671
5	67550	65189	132739
6	56087	54066	110153
7	55130	53512	108642
8	49763	49683	99445
9	34731	34389	69121
10	58077	57964	116041
11	35320	35029	70350
12	48869	48858	97727
13	34943	36664	71607
14	35627	38152	73779
15	40564	42673	83237
16	34184	35682	69865
17	33808	34727	68535
18	39211	41526	80737
19	28349	30682	59030
Total	968433	957269	1925703

Tableau 2 : Population des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et la wilaya

		Lien de parenté						Total	
		Sans lien de parenté	Fils / Fille	Petit-fils / Petite-fille	Frère / Sœur	Nièce / Neveu	Beau-fils / Belle-fille		Autre parent
Wilaya	Hodh Chargui	228	64839	11233	473	3079	79	1262	81193
	Hodh El Gharbi	282	45395	10069	168	2061	34	670	58680
	Assaba	142	47100	12687	295	2492	54	945	63715
	Gorgol	381	43172	17068	346	4490	205	2514	68177
	Brakna	167	39823	14481	241	2612	127	1950	59401
	Trarza	108	33314	8241	331	1733	47	848	44622
	Adrar	40	6804	2314	14	366	5	178	9722
	Dakhlett Nouadhibou	147	12852	2526	41	626	18	672	16882
	Tagant	36	11401	2586	53	413	5	147	14642
	Guidimagha	713	28271	13574	254	7420	316	2749	53297
	Tiris Zemmour	111	4970	1248	7	223	1	175	6735
	Inchiri	20	1536	474	6	73	1	83	2193
	Nouakchott	1341	97295	24673	522	6140	189	5112	135272
	Total		3718	436772	121175	2750	31730	1081	17306

Tableau 3 : Les indicateurs de la mortalité par sexe, wilaya, milieu et éducation de la mère

Niveau de désagrégation	0Q1 (%)	0Q5 (%)
Sexe		
Masculin	78	125
Féminin	66	103
Wilaya		
Hodh Charghi	80	128
Hodh Gharbi	72	115
Assaba	69	109
Gorgol	85	137
Brakna	90	146
Trarza	59	91
Adrar	76	121
D.Nouadhibou	64	100
Tagant	64	100
Guidimagha	78	144
Tiris Zemmour	65	130
Inchiri	73	116
Nouakchott	68	126
Milieu		
Urbain	69	109
Rural	74	118
Nomade	82	132

Tableau 4 : Taux de scolarisation selon le groupe d'âge et la wilaya

Taux de scolarisation	6-11 ans	12-14 ans	6-14 ans	15-18	19-28	29-34	Total
Hodh charchy	53,1%	51,2%	52,6%	26,1%	8,7%	5,3%	30,7%
Hodh Gharby	63,1%	63,9%	63,3%	33,8%	9,9%	4,0%	37,9%
Assaba	53,2%	56,4%	54,2%	27,6%	7,9%	3,7%	31,7%
Gorgol	56,4%	56,8%	56,5%	29,8%	8,6%	3,4%	33,6%
Brakna	74,2%	73,5%	74,0%	42,4%	12,5%	4,5%	44,1%
Trarza	78,1%	78,4%	78,2%	51,5%	17,9%	6,2%	47,1%
Adrar	80,1%	77,9%	79,4%	45,3%	8,5%	1,5%	42,4%
Dakhlett Nouadibou	84,9%	82,6%	84,2%	49,8%	10,4%	1,5%	38,8%
Tagant	70,6%	68,8%	70,1%	34,7%	7,8%	1,7%	39,3%
Guidimagha	53,0%	51,7%	52,6%	25,0%	6,5%	3,0%	29,8%
Tirs zemoure	86,1%	85,5%	85,9%	57,0%	10,9%	1,3%	40,0%
Inchiri	82,3%	77,9%	81,0%	37,0%	5,6%	1,0%	31,2%
Nouakchott	82,0%	81,2%	81,8%	54,9%	20,0%	4,8%	45,3%
National	67,4%	67,6%	67,5%	40,0%	13,2%	4,2%	38,9%

Tableau 5 : Les filles âgées de 10 à 19 ans par milieu de résidence selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Urbain		Rural		Nomade		Ensemble	
	10-14	15-19	10-14	15-19	10-14	15-19	10-14	15-19
Célibataire	96,6%	77,5%	93,3%	62,4%	92,6%	63,1%	94,8%	69,7%
Marié(e)	2,5%	18,3%	5,3%	31,4%	6,8%	34,8%	4,0%	25,1%
DIVorcé(e)	0,8%	4,0%	1,3%	5,9%	0,5%	1,9%	1,1%	5,0%
Veuf(ve)	0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 6 : Répartition des Naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères, le milieu de résidence et le sexe des nouveaux nés

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Nomade			National		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E
10 à 12 ans	2,3%	2,4%	2,3%	2,3%	2,5%	2,4%	0,9%	1,4%	1,2%	2,2%	2,4%	2,3%
13 à 14 ans	4,8%	5,1%	5,0%	5,2%	4,8%	5,0%	3,8%	1,4%	2,6%	5,0%	4,9%	5,0%
15 à 17 ans	21,0%	18,7%	19,8%	22,5%	22,1%	22,3%	26,3%	18,4%	22,4%	22,0%	20,6%	21,3%
18 à 19 ans	30,1%	30,8%	30,4%	29,4%	30,0%	29,7%	23,9%	32,9%	28,3%	29,5%	30,4%	30,0%
20 à 21 ans	41,8%	43,0%	42,4%	40,6%	40,6%	40,6%	45,1%	45,9%	45,5%	41,2%	41,7%	41,4%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 7 : Répartition des adolescents selon le niveau d'instruction et la situation dans l'activité

Niveau d'instruction	Occupés	Chômeurs déjà travailler	Chômeurs Cherchant un primo-emploi	Inactifs	Adolescents
Aucun	42,1%	29,6%	44,7%	15,0%	23,7%
Coranique	19,8%	22,5%	18,2%	12,8%	13,6%
Mahadra	3,0%	3,5%	3,9%	4,2%	4,0%
Programme d'alphabétisation	0,8%	0,0%	0,5%	0,3%	0,4%
Crèche/Maternelle	0,1%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
Primaire	26,9%	36,9%	27,3%	43,3%	28,8%
Collège	7,1%	7,6%	5,1%	24,3%	21,0%
Lycée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,8%
Université	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Lycée. technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Etablissement Professionnel supérieur technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
supérieur Professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 8 : Statut d'occupation des adolescents de 15 à 17 ans par milieu et mode de résidence croisé avec le sexe

Situation dans la profession	Urbain			Rural			Nomade			National		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Indépendant	38,0%	38,5%	38,2%	39,7%	48,5%	41,8%	17,2%	10,6%	16,9%	37,4%	43,3%	43,3%
Employeur	3,1%	1,7%	2,7%	3,3%	3,6%	3,0%	0,1%	0,0%	0,0%	3,0%	2,7%	2,7%
Salarié privé permanent	5,9%	6,0%	5,9%	3,1%	1,8%	3,7%	1,8%	0,0%	0,0%	4,2%	3,8%	3,8%
Salarié privé temporaire	34,8%	40,6%	36,3%	24,5%	17,2%	28,1%	13,8%	5,3%	5,3%	28,1%	28,1%	28,1%
Salarié public	5,8%	3,4%	5,2%	1,1%	1,9%	1,6%	0,1%	0,0%	0,0%	3,0%	2,6%	2,6%
Apprenti	6,7%	1,1%	5,3%	1,4%	0,7%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	0,9%	0,9%
Aide familiale	5,7%	8,7%	6,4%	26,9%	26,3%	22,9%	67,0%	84,1%	84,1%	20,8%	18,6%	18,6%
Autres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 9 : Taux d'alphabétisation selon la Wilaya, la résidence et le sexe

Wilaya/Résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh charghy	54,5%	47,2%	50,5%
Hodh Gharby	52,1%	47,3%	49,5%
Assaba	57,6%	49,1%	52,8%
Gorgol	47,0%	36,2%	41,2%
Brakna	62,8%	52,9%	57,3%
Trarza	78,2%	73,0%	75,4%
Adrar	78,4%	73,2%	75,7%
Dakhlett Nouadhibou	88,8%	84,5%	87,0%
Tagant	66,0%	57,5%	61,4%
Guidimagha	41,9%	29,2%	35,2%
Tirs-ezemour	90,0%	84,2%	87,5%
Inchiri	91,4%	85,3%	89,1%
Nouakchott	86,2%	79,3%	82,9%
Urbain	83,2%	74,2%	78,8%
Rural	52,6%	44,9%	48,4%
Nomande	36,3%	31,2%	34,0%
National	68,7%	59,0%	63,7%

Tableau 10 : Répartition des jeunes par niveau d'instruction et la situation dans l'activité selon le groupe d'âge

Niveau d'instruction	Adolescents	Jeunes 15 à 24 ans	Jeunes 15 à 34 ans
Aucun	23,7%	26,3%	28,8%
Coranique	13,6%	14,2%	15,3%
Mahdra	4,0%	3,9%	3,9%
Programme d'alphabétisation	0,4%	0,5%	0,7%
Crèche/Maternelle	0,0%	0,0%	0,1%
Primaire	28,8%	27,0%	25,0%
Collège	21,0%	15,9%	12,6%
Lycée	7,8%	9,3%	9,3%
Université	0,3%	1,8%	3,2%
Lycée. technique	0,1%	0,2%	0,2%
Etablissement Professionnel	0,1%	0,1%	0,2%
Supérieur technique	0,0%	0,1%	0,1%
Supérieur Professionnel	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,2%	0,6%	0,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 11 : Répartition des jeunes occupés selon le niveau d'instruction, le groupe d'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	42,1%	35,8%	29,0%	25,3%	31,0%	48,0%	31,6%	27,7%	30,4%
Coranique	19,8%	18,3%	17,1%	15,9%	23,0%	30,8%	17,6%	16,9%	20,6%
Mahadra	3,0%	3,0%	3,8%	4,0%	6,0%	9,1%	3,5%	3,8%	5,2%
Programme d'alphabétisation	0,8%	0,7%	0,8%	0,7%	1,0%	1,0%	0,8%	0,8%	0,9%
Crèche/Maternelle	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Primaire	26,9%	31,9%	30,1%	25,8%	14,1%	5,2%	30,8%	26,8%	19,5%
Collège	7,1%	6,8%	9,4%	10,2%	6,2%	1,5%	8,4%	9,2%	7,3%
Lycée	0,0%	2,6%	6,6%	11,2%	8,7%	1,5%	5,1%	8,9%	8,4%
Université	0,0%	0,1%	1,9%	5,3%	8,0%	1,7%	1,2%	4,4%	6,0%
Lycée. technique	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,4%	0,1%	0,1%	0,3%	0,3%
Etablissement Professionnelle	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
supérieur technique	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
NSP	0,2%	0,4%	0,8%	0,7%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

0 Tableau 12 : Répartition des jeunes Inactifs selon le niveau d'instruction, le groupe d'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	15,0%	20,1%	29,8%	36,3%	48,5%	55,2%	24,2%	29,4%	36,3%
Coranique	12,8%	13,2%	14,6%	16,4%	26,5%	29,9%	13,8%	15,1%	19,5%
Mahdra	4,2%	4,6%	4,0%	3,5%	5,4%	7,3%	4,4%	4,1%	4,7%
Programme d'alphabétisation	0,3%	0,4%	0,6%	0,9%	1,5%	0,8%	0,4%	0,6%	0,9%
Crèche/Maternelle	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Primaire	43,3%	24,4%	21,2%	20,8%	10,3%	3,2%	23,0%	22,0%	18,2%
Collège	24,3%	26,2%	8,9%	6,9%	2,9%	0,8%	18,9%	14,4%	10,5%
Lycée	0,0%	10,3%	14,0%	8,4%	2,5%	0,6%	11,9%	10,1%	6,6%
Université	0,0%	0,3%	4,9%	4,8%	1,0%	0,7%	2,3%	2,9%	2,0%
Lycée. technique	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,1%
Etablissement Professionnelle	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
supérieur technique	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,0%	0,2%	1,3%	1,4%	1,3%	1,3%	0,6%	0,9%	1,0%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 13 : Répartition des jeunes par situation d'activité selon l'Age et le sexe

Situation d'activité	Jeunes 15-24 ans			Jeunes 15-34 ans			National		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Occupé (e)	90482	22915	113397	229902	59756	289658	473353	131907	605260
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	3303	969	4272	9069	2513	11581	23240	5107	28346
Chômeur cherche 1er travail	80443	31675	112118	108013	51161	159174	132261	62527	194788
Etudiant- Elève	94800	71500	166301	106043	78256	184299	107634	79552	187186
Femme au Foyer	0	184313	184313	0	353174	353174	0	606507	606507
Handicapé (e)	684	460	1144	1307	830	2137	2891	1831	4722
Retraité(e)	508	625	1133	976	1036	2012	15170	3555	18725
Rentier (ière)	14849	1314	16164	31495	2255	33750	44102	4496	48598
Autre	35526	29479	65004	55211	43729	98940	82824	59206	142030
Taux de chômage	48,1%	58,8%	50,7%	33,7%	47,3%	37,1%	24,7%	33,6%	26,8%
Taux d'activité	54,3%	16,2%	34,6%	64,0%	19,1%	40,6%	69,6%	20,2%	44,0%
Total	320595	343251	663845	542015	592709	1134724	950759	1022315	1973074

Tableau 14 : Répartition des jeunes par activité économique selon le catégorie d'âge et le sexe

	15-24			15-34		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculture	7,9%	17,5%	9,8%	7,0%	14,2%	8,5%
Elevage	26,0%	4,3%	21,6%	19,4%	2,6%	16,0%
Activités annexes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Chasse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sylviculture	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%
Pêche	4,3%	0,6%	3,6%	4,5%	0,5%	3,7%
Industrie Extract	1,4%	0,4%	1,2%	3,1%	0,7%	2,6%
Indust.man	6,3%	14,9%	8,0%	5,8%	13,8%	7,5%
Eau-Gaz-Elect	0,9%	0,3%	0,8%	1,1%	0,4%	0,9%
BTP	9,6%	1,6%	8,0%	10,3%	1,4%	8,5%
Commerce	23,5%	18,5%	22,5%	24,7%	24,8%	24,7%
Transport/com	4,5%	0,9%	3,7%	6,1%	1,0%	5,0%
Banque/assurance	0,2%	0,4%	0,2%	0,4%	1,0%	0,5%
Admin.service.soc	15,3%	40,4%	20,4%	17,4%	39,5%	21,9%
ND	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Tableau 15 : Répartition des Chômeurs déjà travaillé selon le niveau d'instruction, le groupe d'âge

NIVEau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	29,6%	25,1%	21,0%	16,5%	28,2%	40,6%	22,3%	19,7%	26,4%
Coranique	22,5%	15,0%	13,4%	13,7%	26,1%	34,5%	13,9%	14,4%	22,7%
Mahadra	3,5%	4,0%	4,3%	3,7%	8,4%	13,0%	4,2%	4,0%	7,3%
Programme d'alphabétisation	0,0%	0,5%	0,5%	0,3%	1,2%	0,9%	0,5%	0,5%	0,9%
Crèche/Maternelle	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Primaire	36,9%	43,1%	36,6%	31,9%	15,0%	5,7%	38,7%	32,6%	20,5%
Collège	7,6%	7,9%	13,6%	14,1%	6,9%	1,7%	11,8%	12,7%	8,5%
Lycée	0,0%	3,3%	8,3%	14,3%	8,1%	1,2%	6,7%	11,5%	8,5%
Université	0,0%	0,2%	1,1%	3,7%	4,5%	1,3%	0,8%	3,1%	3,6%
Lycée. technique	0,0%	0,2%	0,1%	0,5%	0,3%	0,1%	0,1%	0,4%	0,3%
Etablissement Professionnelle	0,0%	0,4%	0,2%	0,3%	0,2%	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%
supérieur technique	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
NSP	0,0%	0,3%	0,4%	0,5%	0,8%	0,7%	0,3%	0,5%	0,7%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 16 : Répartition des Chômeurs chercheurs d'un primo-emploi selon le niveau d'instruction et l'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	44,7%	29,2%	29,1%	27,0%	41,6%	55,0%	29,2%	28,9%	32,4%
Coranique	18,2%	12,0%	13,0%	13,4%	23,2%	28,9%	12,4%	13,0%	15,4%
Mahadra	3,9%	2,6%	2,8%	3,0%	5,8%	8,8%	2,7%	2,8%	3,6%
Programme d'alphabétisation	0,5%	0,4%	0,6%	0,7%	1,3%	1,4%	0,5%	0,6%	0,7%
Crèche/Maternelle	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Primaire	27,3%	43,0%	30,1%	24,4%	13,4%	3,6%	37,9%	33,6%	29,1%
Collège	5,1%	10,8%	14,4%	9,9%	4,8%	0,7%	12,2%	11,4%	9,7%
Lycée	0,0%	1,7%	7,2%	13,7%	5,8%	0,4%	3,9%	6,6%	6,0%
Université	0,0%	0,0%	2,0%	6,6%	3,2%	0,5%	0,8%	2,5%	2,4%
Lycée. technique	0,0%	0,1%	0,2%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%
Etablissement Professionnelle	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
supérieur technique	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,1%	0,1%	0,4%	0,4%	0,6%	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%